



**CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
SÉANCE DU 16 MAI 2022**

— COMPTE-RENDU INTÉGRAL —

Le lundi seize mai deux-mille-vingt-deux, à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil d'Arrondissement se sont réunis dans la salle de la Mairie du 13^e arrondissement sur la convocation qui leur a été adressée le mardi dix mai deux-mille-vingt-deux par le Maire d'arrondissement et qui a été affichée le même jour.

PRÉSENTS :

Mme AICHOUN BAPTISTE, M. AQUA, Mme ATALLAH, M. BASSIOUNI, M. BETOURNE, M. BOULET, M. COBLENCÉ, M. COUMET, M. COURBAN, Mme DECLERCQ, Mme ESTIENNE, M. FERRIER, M. FLORENTIN, M. GUILLOU, M. IDRISSE, Mme KARAOUN GOUEZOU, Mme LACOMBE, Mme LAVILLE, M. LE, Mme MARCHAND, Mme MILLET, M. MOINE, M. NAJDOVSKI, M. OFFREDO, M. OLIVIER, M. PENG, Mme RAYMOND-ROSSI, Mme SABATIER, Mme SEIGNOT, M. SHOUKRY, Mme SOLEILHAVOUP, Mme SOUYRIS, M. TOKA, M. TRAN.

EXCUSÉS :

Avec pouvoir : Mme KOUASSI (pouvoir à M. OFFREDO) et M. LEROY-WARNIER (pouvoir à M. BETOURNE).

Sans pouvoir : Mme MAULAT, Mme PATRIE et Mme STIBBE.

L'ensemble des documents de la séance ont été adressés aux élus par voie dématérialisée sur l'application ODS-Mairies.

Le Conseil a désigné à l'unanimité comme secrétaire de séance : Mme Danièle SEIGNOT.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jérôme COUMET, Maire du 13^e arrondissement.

Désignation d'un.e secrétaire de séance

M. LE MAIRE : Bonsoir à toutes et à tous. Je vais vous demander de prendre place, nous allons pouvoir commencer notre Conseil d'arrondissement.

Nous allons commencer par la désignation d'une secrétaire de séance, en l'occurrence Danièle SEIGNOT.

Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Merci. Danièle SEIGNOT est secrétaire de séance.

POUR : 36 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Projets de délibération propres

13 2022 07 Approbation du compte rendu de la séance du Conseil d'arrondissement du 7 mars 2022

M. LE MAIRE : Nous avons comme premier point à l'ordre du jour l'approbation du compte rendu de séance du 7 mars dernier.

Est-ce qu'il y a des corrections à apporter sur le compte rendu de séance ? Est-ce qu'il y a des remarques particulières ? Je vous laisse les signaler. Je n'en vois pas donc que si vous êtes d'accord nous allons l'adopter.

Y a-t-il des votes contre ? Je n'en vois pas. Il est adopté.

POUR : 36 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13 2022 08 Élection du président pour l'examen et le vote du compte administratif

M. LE MAIRE : Nous allons prendre le cours de notre Conseil d'arrondissement. Nous allons élire un président pour l'examen et le vote du compte administratif, ce sera Éric OFFREDO en l'occurrence. Même punition, même motif.

Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ?

Donc voilà, Éric OFFREDO est désigné d'office, comme le dit Daniele SEIGNOT.

POUR : 36 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13 2022 09 Adoption du compte administratif de l'état spécial du 13^e arrondissement pour l'exercice 2021
--

M. LE MAIRE : Nous allons passer au compte administratif et je lui laisse tout de suite la parole.

Éric OFFREDO : Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit comme chaque année d'adopter le compte administratif qui retrace les opérations financières réalisées pendant l'exercice 2021 sur l'état-spécial du 13^e arrondissement. Cela vise à retracer l'exécution effective des dépenses c'est-à-dire les crédits mandatés, les crédits non consommés à l'issue de la gestion seront portés de plein droit et réinscrits au budget modificatif de cet exercice 2022 que nous aurons l'occasion d'aborder lorsque nous aborderons l'examen du budget.

Vous avez trouvé en annexe des délibérations un tableau qui retraçait le compte administratif et qui fait apparaître par rubrique fonctionnelle et par article les crédits qui ont été ouverts, les mandatement et le solde d'exécution de l'exercice 2021.

Pour la section de fonctionnement, sur un montant total de crédit ouvert de 15 971 947,44 euros, les dépenses mandatées s'élèvent à 14 236 706,69 euros et les crédits à reporter sont donc équivalents à 1 735 240,75 euros répartis dans différents domaines d'activité de la manière suivante. Vous l'avez dans la délibération de l'exposé des motifs. Vous avez de gros reports mais qui s'expliquent sur l'administration générale, sur la bibliothèque, sur les espaces verts. Ce sont souvent des crédits qui n'ont pas été consommés ou qui ont été consommés mais pas encore mandatés et donc qui sont reportés sur l'exercice 2022.

En ce qui concerne la section d'investissement, je vous rappelle que nous avons une section de fonctionnement et une section d'investissement. Vous êtes tous maintenant familiers de cela, pour un montant total de crédit ouvert de 1 699 798,76 euros. Les dépenses mandatées s'élèvent à 500 351,90 euros et les crédits à reporter sont de 1 199 446,86 euros. Les directions de la Ville ont présenté les états des dépenses réalisées au titre des investissements d'intérêt local, des investissements localisés dans le 13^e arrondissement en 2021. Vous avez été destinataires en plus de ce compte administratif des deux tableaux retraçant ces dépenses.

Peut-être à noter, on est sur le compte administratif, c'est purement un examen de ce qui a été fait, de ce qui a été retracé, peut-être parce que c'est une délégation qui m'a été chère, retracer l'exécution assez faible des crédits sur des conseils de quartier que ce soit en fonctionnement ou en investissement mais qui s'explique compte tenu de la période et de la pandémie qui a fait que les conseils de quartier ont une activité plus faible et donc des reports qui ont été plus importants.

Voilà pour cette présentation du compte administratif. Comme dans la délibération précédente j'ai été désigné président de séance, est-ce qu'il y a des interventions sur ce compte administratif ? Non. Donc, je soumetts aux voix l'adoption du compte administratif de l'état spécial du 13^e arrondissement.

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? L'opposition s'abstient et le Maire ne prend pas part au vote comme il se doit sur ce compte administratif. Mes chers collègues, je vous remercie.

POUR : 30

CONTRE : 0

ABSTENTION : 5 (4 ÉLUS DU GROUPE UDC13 (MME ESTIENNE ET MM. LE, OLIVIER ET SHOUKRY ET M. PENG)

Monsieur le Maire ne participe pas au vote

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

13 2022 10 Mise à disposition à titre gratuit d'un terrain à usage partagé situé au sein du jardin des deux moulins au 78, rue Edison (13^e) – Convention d'occupation et d'usage du domaine public avec l'association « Potager des deux moulins »

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, Éric, pour cette présentation. Nous allons passer à la délibération Mairie 10. C'est Nathalie LAVILLE qui la rapporte puisqu'il s'agit de la mise à disposition d'un terrain pour un jardin partagé.

Nathalie LAVILLE : Absolument. Donc bonsoir. Nous faisons régulièrement passer ici les délibérations qui concernent les jardins partagés. Vous savez maintenant à quel point c'est important pour les Parisiens, évidemment pour les liens que ça permet de tisser entre les habitants d'un même quartier, pour les espaces de respiration qu'ils permettent dans notre ville qui est particulièrement dense, la végétalisation qu'ils créent de fait aussi et pour les fruits et légumes qui y poussent et qui sont consommés par les jardiniers et leurs familles.

La valeur locative de ce terrain est estimée à 4 205 euros par an, cela constitue donc une contribution en nature qui sera valorisée dans les documents de l'association « Potager des deux moulins ».

Pour rappel, au 1er mai dernier, la Ville de Paris totalisait 148 jardins partagés qui sont ouverts au public dont 105 qui sont des terrains qui appartiennent à la Ville, 43 sur des terrains extra- communaux dont 28 chez des bailleurs sociaux. Ici, il s'agit donc de mettre à disposition gratuitement un espace au sein du jardin des deux moulins. Merci de bien vouloir voter cette délibération.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, Nathalie LAVILLE.

Des demandes d'intervention ? Je vais donc faire voter la délibération Mairie 10.

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée à l'unanimité. Je vous en remercie.

POUR : 36 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Projets de délibération soumis pour avis

2022 DLH 97 Modifications et octroi de garanties d'emprunts pour le financement de 6 programmes de création et de rénovation de logements sociaux demandée par ICF Habitat La Sablière

M. LE MAIRE : Je laisse à nouveau la parole à Éric OFFREDO, il s'agit de garanties d'emprunt pour ICF La Sablière, la DLH 97.

Éric OFFREDO : Il s'agit d'une délibération très technique puisqu'il s'agit de modifications et de garanties d'emprunt pour le financement de 6 programmes de création et de rénovation de logements sociaux par ICF Habitat La Sablière. Il y en a dans plusieurs arrondissements parisiens, nous sommes concernés par un programme dans le 13^e et pour assurer la garantie d'un emprunt booster de 510 000 euros pour la construction de 34 logements sociaux rue Fulton.

M. LE MAIRE : La poursuite de l'opération Fulton. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Je vais faire voter la DHL 97.

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée.

POUR : 36 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2022 DLH 105 Modifications et réitérations de garanties d'emprunts finançant divers programmes de logement social de Paris Habitat

M. LE MAIRE : Même punition, même motif, DLH 105 cette fois-ci pour Paris Habitat.

Éric OFFREDO : Ce n'est pas tout à fait pareil. On change de bailleur, on est sur Paris Habitat et pour le coup ce sont là aussi des modifications et des réitérations de garanties d'emprunts pour 15 opérations de création de logements ou de rénovation durable.

Nous sommes concernés dans le 13^e arrondissement par une opération de réhabilitation de 64 logements sociaux 2, rue Émile Deslandres. Il s'agit d'assurer la garantie de prêt qui a été initialement accordée en septembre 2017 donc à réitérer cette garantie pour 3 prêts pour un montant total de 1 490 878 euros sur un montant total de garanties pour l'ensemble des opérations parisiennes de 41 571 795 euros. Merci beaucoup.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Une nouvelle opération de réhabilitation. Y a-t-il des demandes d'intervention à ce sujet ? Je n'en vois pas.

DLH 105. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous en remercie.

POUR : 36 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2022 DVD 36 Création du Pass 2 Roues Motorisées dans les parcs de stationnement – Convention cadre et tarifs applicables

M. LE MAIRE : DVD 36, cette fois-ci c'est Antoine GUILLOU qui la présente au sujet du Pass 2 Roues Motorisées.

Antoine GUILLOU : Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Effectivement, une délibération qui prévoit la création du Pass 2 Roues qui est un dispositif qui vise à accompagner l'évolution des modalités tarifaires relatives au stationnement des deux-roues qui deviendra payant à partir du 1^{er} septembre.

Ce Pass 2 Roues vise à accompagner cette évolution de la réforme du stationnement et à permettre la création, comme son nom l'indique, d'un pass accessible aux propriétaires de deux-roues qui leur permettra d'accéder à des places à un tarif avantageux dans un certain nombre de parkings concédés ou pas.

C'est un dispositif large qui se mettra progressivement en place à mesure que les parcs de stationnement, les parkings adhéreront au dispositif, à l'opération. Il y a un certain nombre de travaux qui sont nécessaires dans certains d'entre eux sur le territoire parisien. C'est un dispositif qui se mettra en place progressivement et qui vise à accompagner cette réforme du stationnement.

M. LE MAIRE : Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Oui, Jean-Noël AQUA.

Jean-Noël AQUA : Merci, Monsieur le Maire. Nous allons nous abstenir sur cette délibération. Nous avons au moment des débats il y a quelques années sur cette réforme du stationnement approuvé le principe à condition que cela se fasse d'une façon sociale, avec des tarifs qui puissent être relativement acceptables pour les Parisiens et les Parisiennes. Quand nous lisons les tarifs qui nous sont proposés dans la délibération, 70 euros pour le 13e arrondissement, jusqu'à 90 euros par mois dans les arrondissements inférieurs ou égaux à 11, il nous semble que l'on n'est pas exactement ce que nous nous considérons comme un tarif social. Donc on est un peu gênés par rapport à ceci, non pas encore une fois sur le principe mais, comme d'habitude c'est le quantitatif qui fait la différence et donc nous allons nous abstenir.

Nous allons proposer évidemment des amendements avant le prochain Conseil de Paris visant à baisser ces tarifs. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Allez-y, Monsieur OLIVIER.

Jean-Baptiste OLIVIER : Bonsoir. Merci, Monsieur le Maire. C'est une délibération pour laquelle nous allons voter puisqu'elle va un peu modifier les erreurs qui avaient été faites initialement. Pour ce qui concerne les deux-roues, vous y étiez allés un peu fort, donc c'est bien de modifier ces exagérations qui avaient pu être faites dans le plan principal. Ce serait mieux qu'il y ait un plan global de circulation, comme le propose Rachida DATI, qui soit véritablement réfléchi et y compris avec nous.

M. LE MAIRE : Je ne vois plus d'autres demandes d'intervention. Tu veux prendre la parole, Antoine ?

Antoine GUILLOU : Quelques éléments de réponse très brefs. Sur le plan de circulation, Monsieur OLIVIER, je vous confirme qu'il est réfléchi, il est concerté dans le cadre notamment de la démarche « Embellir votre quartier ». Vous-même et les membres de votre groupe participez régulièrement aux réunions de concertation, vous ne pouvez donc pas l'ignorer, il me semble mais je me réjouis néanmoins que vous votiez cette délibération.

Sur la remarque de Jean-Noël AQUA, peut-être préciser que ce dispositif est complémentaire, évidemment je ne l'avais pas précisé dans ma présentation, un certain nombre de modalités préférentielles pour le stationnement résidentiel bien sûr. Il sera fixé à la moitié du tarif pour les véhicules à quatre roues, pour les véhicules légers. Par ailleurs, le stationnement est gratuit pour les propriétaires de deux-roues électriques ce qui permet aussi de limiter la facture puisqu'il n'y en a pas pour les propriétaires de ces modèles-là.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Pas d'autres demandes d'intervention ? Que je puisse faire voter la délibération DVD 36.

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci beaucoup. Elle est adoptée.

POUR : 31

CONTRE : 0

ABSTENTION : 5 (4 ÉLUS DU GROUPE COMMUNISTE ET CITOYEN (MME KARAOUN GOUZOU ET MM. AQUA, BOULET ET COURBAN) ET 1 ÉLUE DU GROUPE UDC13 (MME ESTIENNE)

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST APPROUVÉ À LA MAJORITÉ

2022 DVD 3 Stationnement de surface. Mesures diverses y compris tarifaires.

M. LE MAIRE : Toujours Antoine GUILLOU, cette fois-ci concernant le stationnement de surface avec des mesures tarifaires à la clé.

Antoine GUILLOU : Absolument. Merci, Monsieur le Maire. Une délibération technique en quelque sorte qui vient ajuster la délibération globale de réforme du stationnement à laquelle je faisais allusion sur la délibération précédente qui date de l'année dernière.

C'est une délibération qui vient ajuster un certain nombre de points. Citer peut-être le plus significatif, c'est la question de l'ouverture du référencement des véhicules pour les personnes à mobilité réduite. C'est le dispositif qui permet aux détenteurs de la carte Mobilité Inclusion de ne pas avoir à prendre de ticket pour bénéficier de la gratuité. Ils peuvent se faire référencer en amont auprès des services de la Ville et de la Maison départementale des personnes handicapées. Ce dispositif sera ouvert non seulement aux résidents parisiens, mais aussi aux résidents d'Île-de-France, ce qui permettra d'étendre cette mesure de simplification. Bien sûr, il faut faire au moins la procédure de référencement une fois, ce qui n'est pas toujours simple, on le sait, on continue à travailler sur ces mesures de simplification, en tout cas globalement une évolution de simplification, y compris pour les résidents hors Paris, mais en Île-de-France.

Quelques autres modifications notamment qui concernent moins le 13e, pour le tarif en lisière du bois de Boulogne, tarification aussi pour un certain nombre de professions qui bénéficient de tarifs préférentiels. Également quelques ajustements sur les autorisations de déménagement.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Est-ce que quelqu'un souhaite prendre la parole ? Je ne vois pas de demandes de prise de parole, donc je vais faire voter la DVD 3.

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci beaucoup. Elle est adoptée.

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTION : 4 ÉLUS DU GROUPE UDC 13 UDC13 (Mme ESTIENNE ET MM. LE, OLIVIER ET SHOUKRY)

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST APPROUVÉ À LA MAJORITÉ

2022 DVD 27 5 parcs de stationnement Paris Rive Gauche et par Van Gogh (12^e et 13^e). Principe de délégation de service public pour l'exploitation de l'ensemble

M. LE MAIRE : Nous passons à la DVD 27 avec une DSP qui concerne le 13e, il y en a deux dans le 13e et dans le 12e mais on va parler de celle du 13e.

Antoine GUILLOU : Merci, Monsieur le Maire. Une délibération qui porte sur une délégation de service public effectivement avec plusieurs parcs de stationnement dans le 13e situés rue Abel Gance auprès de la BNF et auprès d'Austerlitz et auprès de l'université Diderot rue Thomas Man et puis le parc situé rue Watt exactement. Ensuite un autre parc de stationnement complémentaire qui est mis également dans cette délégation de service public, il se trouve dans le 12e rue de Bercy.

L'ensemble de ces parcs sont regroupés dans cette délégation de service public afin de donner une cohérence évidemment à cet ensemble de parcs de stationnement et donc de couvrir une zone pertinente d'un point de vue stationnement et circulation à cheval sur le 12e et le 13e.

M. LE MAIRE : Merci, Antoine GUILLOU. Est-ce qu'il y a des prises de parole demandées sur cette délibération ? Monsieur SHOUKRY.

Habib SHOUKRY : Merci, Monsieur le Maire. Je salue cette décision puisque dans le quartier Paris Rive Gauche nous avons été régulièrement sollicités justement par des personnes à mobilité réduite qui avaient de grandes difficultés à stationner.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur SHOUKRY. Je ne vois pas d'autres demandes donc cette fois-ci je la fais voter.

DVD 27. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée.

POUR : 36 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2022 DTEC 7 Cadrage de la révision légale du Plan Climat de Paris
--

M. LE MAIRE : Nous passons à Alexandre FLORENTIN avec la DTEC 7, il s'agit de la révision légale du Plan Climat de Paris.

Alexandre FLORENTIN : Merci, Monsieur le Maire. Ce Conseil municipal tombe au bon moment pour parler de révision du Plan Climat puisque je vous rappelle qu'en Inde et au Pakistan nous avons connu du 50° dans les derniers jours. Je vous invite à lire dans les journaux ce que cela veut dire très concrètement pour les populations locales.

En tout cas pour ce qui nous concerne à Paris, ce plan dit climat cache un acronyme un tout petit peu plus long puisque c'est le plan climat air énergie territorial. Ce plan se révisé tous les cinq ans et il vient bientôt à échéance.

Pour rappel, même si je sais que vous en avez tous et toutes entendu parler, ce plan porte à la fois sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre, c'est le sujet qui est le plus souvent abordé, mais il contient aussi des objectifs sur la sobriété énergétique. Ces deux premiers points sont liés, sur le développement des énergies renouvelables, mais aussi sur la qualité de l'air et enfin l'adaptation au changement climatique, d'où mon introduction.

Cette délibération ne porte pas sur la révision des objectifs, les objectifs sont déjà fixés pour 2030. Là il s'agit d'aller vers de l'action pour répondre à ces objectifs. Côté émissions de gaz à effet de serre, nous devons faire en dix ans ce que nous avons fait en quinze ans précédemment. Évidemment côté adaptation, on se doit de se préparer au pire puisque nous n'avons pas le contrôle du climat parisien.

Cette délibération, comme je vous le disais, ce n'est pas une délibération d'objectif, mais d'action, c'est surtout une délibération de méthodes avec un calendrier qui lui est joint et une volonté autour de trois piliers. La première c'est d'aller plus vite, je vous l'ai dit, d'accélérer la transition écologique à Paris. Le deuxième thème qui est abordé c'est que ce soit une révision qui soit plus locale et donc avec une territorialisation du plan climat. Notamment, j'attire votre attention sur le fait que nous allons organiser un processus de consultation sur l'arrondissement entre septembre et décembre avec des manières de procéder qui restent encore à définir, mais je reviendrai vers vous là-dessus. Enfin une révision qui soit plus sociale pour renforcer cette dimension sociale puisque vous le savez ce sont les personnes les plus défavorisées qui ont le plus de mal à réduire leur facture énergétique et à s'adapter au climat qui change. Pour toutes ces raisons, je vous invite à voter favorablement à cette délibération de cadrage de la révision du Plan Climat de Paris. Merci.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Est-ce qu'un conseiller ou une conseillère souhaite intervenir ? Je ne vois pas de demandes d'intervention. Je vais faire voter ce cadrage DTEC 7.

Qui vote pour ? Qui votre compte ? Qui s'abstient ? Merci. C'est adopté.

POUR : 36 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2022 DEVE 21 Approbation du Plan alimentation durable de la Ville de Paris pour la période 2022-2027

M. LE MAIRE : Nous passons au Plan alimentation durable de la Ville de Paris. C'est un plus gros morceau, toujours Alexandre FLORENTIN qui le présente.

Alexandre FLORENTIN : Merci. La délibération précédente c'était du cadrage d'un plan, là on est en fin de processus. Le Plan pour une alimentation durable 2022-2027 il a été travaillé et il s'agit de l'approuver. Ce plan a pour ambition de permettre une alimentation durable dans la restauration collective parisienne. Cette ambition est déclinée en différents champs, elle comporte des objectifs, des actions qui portent notamment mais pas exclusivement sur les points suivants :

- La part du local dans la restauration collective notamment en entraînant ou renforçant la création de filières locales ;
- La part du végétal dans nos assiettes, du moindre recours aux produits trop transformés, au sucre et certaines substances controversées comme l'huile de palme, nitrites et OGM ;
- La formation est abordée de manière pragmatique puisqu'il ne suffit pas de changer la carte, il faut aussi que le personnel puisse changer ses habitudes, ses recettes, la manière de parler de certains plats.

Je vous ai juste fait un éclairage sur certains points mais il y en a beaucoup d'autres. Je trouve que ce plan est extrêmement complet. Il a fait l'objet d'une concertation de juin à octobre l'année dernière. Ce plan est ambitieux dans ses objectifs, large dans son périmètre et je vous invite à l'approuver.

Je me permets cependant au nom du groupe écologiste d'émettre une réserve qui est qu'à mon grand regret les actions qui y figurent ne sont pas chiffrées en euros que ce soit en fonctionnement ou en investissement. Nous nous interrogeons sur la manière dont nous allons réellement pouvoir le mettre en œuvre, mais c'est malheureusement l'objet d'une discussion du type PIM. Cependant, dans ses ambitions, dans ses modalités d'action, ce plan est ambitieux et je vous invite à l'approuver. Merci.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, Alexandre FLORENTIN. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Allez-y, Monsieur PENG.

Chang Hua PENG : Merci, Monsieur le Maire. Bonjour à tous. Je voulais prendre la parole parce que j'ai regardé un peu le contenu du plan. Effectivement, Monsieur FLORENTIN parlait d'un plan très ambitieux, 125 km cela me paraît assez short pour l'approvisionnement de l'alimentaire pour nos Caisses des écoles. Ensuite les menus végétariens, je ne sais pas si c'est approprié pour des enfants en bas âge. Je pose des questions un peu ouvertes parce que c'est un plan. Effectivement, c'est très ambitieux le 100 % à horizon 2027. Je ne m'opposerai pas bien évidemment parce que je trouve qu'il faut avoir de l'ambition, du courage

dans nos perspectives politiques néanmoins je m'inquiète sur la faisabilité au-delà du coût. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : D'autres demandes d'intervention ? Alexandre FLORENTIN pour répondre.

Alexandre FLORENTIN : Donc effectivement après avoir bétonné toute la ceinture maraîchère de la région parisienne, c'est un défi de relocaliser l'approvisionnement alimentaire. Vous avez parlé de 125 km, c'est un rayon de 250, si je ne me trompe pas cela va même au-delà de la région Île-de-France. Les terres agricoles existent, cela veut dire aussi qu'il faut les préserver. Le défi n'est pas tant en termes de capacité de production sauf à toujours continuer à faire augmenter la population d'Île-de-France mais cela est une autre question. En tout cas, la capacité de production est là, ce qui compte le plus va être notre capacité à organiser des filières en fonction d'une certaine alimentation. C'est là où il y a le lien avec le végétal qui se crée, vous avez moins besoin de surfaces agricoles quand vous avez une alimentation qui est moins carnée.

Par ailleurs, je me tiens à votre disposition sur le fait qu'il n'y a pas de problème nutritionnel, on ne prendrait pas ce risque-là s'il y avait le moindre problème nutritionnel à modifier notre alimentation. Il n'est pas question d'aller vers du 100 % végétal, même si cela pourrait se discuter, mais de simplement aller vers deux repas par semaine sur du végétal. Merci.

M. LE MAIRE : Monsieur OLIVIER.

Jean-Baptiste OLIVIER : Juste pour m'inscrire dans les deux interventions qui viennent d'être faites. Je rejoins à la fois l'objectif et l'ambition qui sont extrêmement forts. On ne peut être que favorable au circuit court, à la production en proximité même si c'est une proximité effectivement assez large. Je rejoins aussi Monsieur PENG parce que j'ai peur quand même qu'on soit dans de l'affichage très ambitieux et dans une réalisation qui sera sinon impossible en tout cas extrêmement difficile à réaliser. J'envisage que dans assez peu de temps on revienne vers nous pour nous dire qu'on n'a pas pu le réaliser intégralement.

Malgré tout, j'ai quand même très envie de le voter parce que cela doit vraiment être une priorité pour nous l'éducation des enfants. Deux journées végétariennes, cela peut paraître un peu beaucoup, mais il faut quand même toujours permettre le choix aussi, pas imposer aux familles d'avoir ce type de repas. Assez partagés dans le groupe aussi, mais pour ma part, je voterai pour.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Pour compléter les réponses, sachez que l'on a quand même beaucoup avancé ces dernières années sur le bio. Le 100 % bio on l'atteint déjà en crèche, là il s'agit de la restauration scolaire dans les écoles mais on a beaucoup progressé et on a progressé au rythme de la progression des filières aussi, de leur disponibilité à nous fournir parce que c'était cela aussi un des sujets. Oui, c'est très ambitieux, oui je pense qu'il faut l'être aussi, il faut continuer à être très ambitieux sur ces sujets. On poursuit dans un mouvement qui a été initié il y a déjà un certain temps.

Sur le végétarien, c'est assez intéressant le travail que l'on a fait, on a essayé d'initier un travail, on l'a interrompu évidemment au moment des périodes COVID mais où on essayait de faire partager ces convictions aussi aux familles en invitant des chefs qui montraient ce que l'on peut faire en végétarien. C'est intéressant de ce point de vue d'aller déjeuner dans les cantines pour goûter les repas végétariens qui existent déjà. Là aussi, ce n'est pas nouveau, nous en avons déjà un par semaine dans les cantines du 13e. Que ce soit sur un plan gustatif mais aussi sur un plan nutritif évidemment puisque tous nos repas sont faits évidemment sous le contrôle de professionnels qui nous aident dans la détermination des repas, là aussi je n'ai pas trop d'inquiétude mais cela doit se faire dans une conviction partagée. C'est peut-être là aussi que l'on a encore des efforts à faire, il y a toujours cet esprit notamment en France sur le thème

que la viande est une obligation. On va continuer à servir de la viande, je vous rassure mais effectivement de manière moins dispendieuse. On arrive très bien à faire des repas équilibrés sans viande donc ce n'est pas une généralisation évidemment de la suppression de la viande mais une réduction. L'idée est aussi d'accompagner la réflexion des familles en parallèle, c'est peut-être là que l'on a plus d'effort à engager. Oui, c'est ambitieux, il y aura un effet prix indéniable, le sujet sera aussi là. C'est peut-être la remarque que nous avons, il faudra que les Caisses des écoles aient la capacité d'assumer cette évolution mais sur plusieurs années on peut imaginer que l'on peut continuer à progresser sur le rythme sur lequel nous nous étions déjà engagés.

Pas d'autres demandes d'intervention ? Je vais faire voter ce plan. C'est la délibération DEVE 21.

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Il est adopté.

POUR : 35

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 ÉLUE DU GROUPE UDC 13 (MME ESTIENNE)

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

2022 DASCO 7 Conventions annuelles d'objectifs et subventions associées (926 294,34 euros) pour des projets d'animation au titre des temps d'activités périscolaires

M. LE MAIRE : DASCO 7, c'est Emmanuel COBLENCE qui la présente, au sujet des projets d'animation pour les activités périscolaires.

Emmanuel COBLENCE : Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Effectivement comme vous le savez les temps d'activités périscolaires sont des temps importants dans les semaines des enfants et en particulier le mardi après-midi et le vendredi après-midi, tant dans les écoles maternelles qu'élémentaires du 13^e et de Paris. Vous le savez aussi, l'organisation et le contenu des activités sur ces temps périscolaires répondent aux objectifs de notre projet éducatif territorial qui a été signé l'année dernière pour cinq ans et qui encadre ce que l'on souhaite faire pendant ces temps.

Pour préparer la prochaine rentrée scolaire, celle de septembre 2022, une nouvelle édition de l'appel à projets a été ouverte il y a quelques mois pour avoir de nombreux projets sur ces temps d'activités périscolaires avec, de la part des services, une double analyse, une analyse pédagogique qui a été réalisée par la DASCO qui permet d'apprécier la qualité de ce qui est proposé et également une analyse administrative et financière qui permet de vérifier la solidité de l'intervenant. Chaque arrondissement a tenu des commissions et, au terme de cette procédure, 70 organismes ont été retenus.

Dans le 13^e arrondissement, ce sont des organismes qui vont intervenir sur des thématiques telles que les arts plastiques, les sciences et technologies, l'éveil, les arts du spectacle, la santé et le bien-être, l'image et le numérique, etc.

Je vous invite évidemment à voter pour ces projets périscolaires.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Je vous en prie, je vous laisse la parole tout de suite.

Mireille ESTIENNE : Merci, Monsieur le Maire. Plusieurs points sur ces TAP, comme on les appelle. Je regrette en effet qu'il y ait à chaque fois un problème de recrutement, je crois que c'est le cas pour plusieurs écoles. C'est toujours ambigu entre le fait de continuer les TAP ou de revenir à l'époque des quatre jours d'école par semaine.

D'autre part, a priori et contrairement à l'an dernier, nous n'avons pas reçu les détails de ces ateliers. Je souhaitais savoir également dans quelle école exactement, si on le sait déjà bien sûr, on allait intervenir. Merci.

M. LE MAIRE : D'autres demandes d'intervention ? Emmanuel COBLENCE.

Emmanuel COBLENCE : Merci beaucoup pour vos questions. D'abord vous soulevez, Madame ESTIENNE, la question du recrutement des animateurs. C'est vrai qu'il peut y avoir ici et là des difficultés de recrutement mais je voudrais d'abord souligner le fait que ce sont des difficultés de recrutement qui concernent l'ensemble des personnels éducatifs. Vous avez peut-être lu dans la presse les effectifs pour les concours d'enseignants de l'éducation nationale sur lesquels on a une perte d'attractivité du métier qui est très importante. On a eu déjà dans cette assemblée l'occasion d'évoquer la situation des AESH qui aussi présente des difficultés de recrutement. Cependant on y arrive, les services de la CASPE sont notamment extrêmement mobilisés pour essayer d'attirer des animateurs, de les former, de les fidéliser et bien sûr de maintenir les taux d'encadrement sur lesquels évidemment nous nous engageons, qui sont des nécessités impératives évidemment pour nous.

Je tiens à rappeler ici que ce sont des projets d'animation supplémentaires, il y a déjà des activités périscolaires qui vont être proposées dans toutes les écoles maternelles et toutes les écoles élémentaires, simplement on a la possibilité d'en choisir un certain nombre en plus. On essaye de flécher pour des écoles pour lesquelles on pense qu'il y a des besoins supplémentaires ou une possibilité de proposer quelque chose en plus. Je pourrais évidemment vous faire parvenir ainsi qu'à tous les élus de cette assemblée le détail. De nombreuses écoles sont concernées dans le 13^e. Vous voulez peut-être que je les liste, Monsieur le Maire ? Il y en a quinze, élémentaire Vulpian, élémentaire Jenner, élémentaire Kuss, maternelle Glacière, maternelle Longues Raies, élémentaire Ivry, maternelle Château des Rentiers, élémentaire Château des Rentiers, 51, Porte d'Ivry, Arago, élémentaire 173, Château des Rentiers, maternelle Croulebarbe, élémentaire Wurtz et maternelle Paul Gervais. Je vous ferai parvenir le tableur Excel dans son intégralité.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup pour cette réponse précise. Je vais faire voter cette délibération DASCO 7.

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée.

POUR : 36 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2022 DASCO 8 Subventions (44 085 euros) et conventions annuelles d'objectifs avec une association et un organisme pour des projets d'animation mis en œuvre dans le cadre du NPNRU

M. LE MAIRE : Nous passons à la DASCO 8, cette fois-ci nous parlons plus spécifiquement des quartiers Politique de la Ville.

Emmanuel COBLENCE : Merci, Monsieur le Maire. Effectivement, la Ville de Paris réaffirme continuellement son engagement en faveur de nos quartiers populaires, des quartiers Politique de la Ville. Dans ce cadre, le NPNRU est un outil très précieux. Avec l'aide de l'ANRU, 4 secteurs d'intérêts régionaux ont été retenus, dont l'un qui concerne le 13^e, sans surprise c'est le secteur Bédier-Oudiné qui comme vous le savez va faire l'objet d'une très forte restructuration.

Dans ce cadre nous proposons, nous nous fixons comme objectif d'essayer d'associer et de sensibiliser les enfants et les adolescents du quartier à ce programme de renouvellement urbain. Les enfants sont d'ailleurs particulièrement intéressés par ces questions d'urbanisme, d'architecture, nous avons eu d'autres occasions de le constater dans l'arrondissement. Un certain nombre d'ateliers pour accompagner cet appel à projet NPNRU peuvent se dérouler sur les temps périscolaires, les TAP dont on a parlé tout à l'heure mais aussi sur les temps extrascolaires, par exemple les centres de loisirs pendant les petites vacances ou le mercredi après-midi. Là aussi, chaque atelier a fait l'objet d'une double analyse par la Ville, une analyse pédagogique et une analyse administrative et financière.

Deux écoles du 13e sont concernées pour ces activités pédagogiques, l'école élémentaire 51, avenue de la Porte d'Ivry et l'école maternelle 20, rue de Patay pour des activités qui sont à la fois des activités d'éveil à l'architecture et de sensibilisation à l'environnement.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Madame ESTIENNE.

Mireille ESTIENNE : Merci, Monsieur le Maire. Justement, concernant ces avis financiers en particulier pour le 20, rue de Patay et pour l'élémentaire Porte d'Ivry, je m'étonne parce qu'il y a un avis juridique et financier réservé dans le petit tableau qui accompagnait cette délibération, donc je souhaitais savoir pourquoi.

Emmanuel COBLENCE : Je ne siégeais pas dans cette commission, je ne vais donc pas pouvoir vous dire pourquoi l'avis juridique et financier est réservé. Cependant dans votre totale franchise et honnêteté, Madame ESTIENNE, vous aurez noté qu'il y a un avis réservé quasiment sur toutes les structures. En revanche, et c'est sans doute le plus important, sur des petits montants parce que l'on parle de montants de 5 800 euros. Ce qui est intéressant c'est que l'avis DASCO, c'est-à-dire celui qui porte sur le contenu même des activités pédagogiques qui vont être proposées aux enfants, cet avis et cela ne vous aura pas échappé est favorable. Je vous propose d'en rester à cette analyse de cette colonne.

M. LE MAIRE : Quand il y a un avis réservé des services financiers, c'est souvent parce que c'est trop cher mais on va essayer d'élucider ce problème. S'il y avait un problème juridique, on ne vous proposerait pas d'adopter cette délibération. Emmanuel COBLENCE va aller aux informations. Je vais faire voter la DASCO 8.

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée.

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTION : 4 ÉLUS DU GROUPE UDC 13 (Mme ESTIENNE ET MM. LE, OLIVIER ET SHOUKRY)

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

2022 DASCO 27 Caisse des écoles (13^e) Subvention d'investissement (36 464,04 euros) au titre de la restauration scolaire au collège Gustave Flaubert
--

M. LE MAIRE : La DASCO 27 concernant le collège Gustave Flaubert, cela aurait pu être Vincent BOULET qui la rapporte, mais s'agissant d'une subvention à la Caisse des écoles, c'est plutôt Emmanuel COBLENCE qui est chargé des relations avec la Caisse des écoles, donc c'est lui qui la rapporte.

Emmanuel COBLENCE : Merci, Monsieur le Maire. Effectivement, Vincent BOULET connaît ce dossier absolument par cœur. Comme vous le savez puisque l'on a déjà eu l'occasion de voter un certain nombre de délibérations à ce sujet, la Caisse des écoles du 13e arrondissement a assuré la reprise du service de restauration scolaire du collège Flaubert à la rentrée dernière. Cela se passe d'ailleurs globalement très bien, mais dans le cadre de la restructuration du service de restauration de ce collège, il est nécessaire

pour nous d'installer un dispositif provisoire dans les locaux de l'ancienne école Charles Moreau, qui est juste à côté, pour l'année scolaire 2022-2023, ce qui permettra d'avoir des salles de restauration et un office absolument neuf pour le collège Gustave Flaubert.

Dans le cadre de cette installation temporaire, il est nécessaire d'acquérir un certain nombre d'équipements qui sont nécessaires au bon fonctionnement de la cantine. Vous avez une liste très précise de tout ce qui va être acquis par la Caisse des écoles pour laquelle nous vous proposons de voter une subvention d'investissement supplémentaire d'un montant de 36 464 euros.

M. LE MAIRE : Comme cela, on aura fait la rénovation de tout le secteur avec le nouveau lieu de production, cet office, même si c'est un petit désagrément pour les collégiens qui vont devoir déjeuner un peu plus loin pendant la période des travaux.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas donc je vais faire voter la DASCO 27.

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous en remercie.

POUR : 36 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2022 DFPE 13 Subvention (2 009 768 euros), avenant n° 1 à l'association ENFANT PRÉSENT pour ses cinq établissements d'accueil de la petite enfance

M. LE MAIRE : Comme vous l'avez remarqué, Johanne KOUASSI n'est pas à mes côtés, je vous prie d'ailleurs de bien vouloir excuser son absence, c'est Éric OFFREDO qui a accepté de reprendre l'ensemble de ses délibérations. On va passer par la DFPE 13 ENFANT PRÉSENT.

Éric OFFREDO : Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit des subventions annuelles, il y en a un certain nombre. Là, c'est la subvention annuelle pour l'association ENFANT PRÉSENT qui gère cinq établissements de petite enfance à Paris, dont un dans le 13e arrondissement, la crèche familiale, 1, rue Pierre Gourdault, pour 60 places.

La particularité de cette structure ENFANT PRÉSENT c'est de favoriser l'accueil de familles en difficulté et surtout d'assurer un accueil vingt-quatre heures sur vingt-quatre et sept jours sur sept. C'est quand même assez particulier et c'est la seule association qui le fait à ma connaissance. Il est proposé d'accorder une subvention de 2 009 768 euros pour l'association.

M. LE MAIRE : C'est une crèche évidemment particulière avec la proximité des structures hospitalières, évidemment c'est très précieux. Pas de demandes d'intervention ?

DFPE 13. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Elle est adoptée.

POUR : 36 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2022 DFPE 45 Subvention (2 674 877 euros) et avenant n°1 avec l'association LA MAISON DES BOUT'CHOU (6^e) pour ses quinze établissements d'accueil de la petite enfance

M. LE MAIRE : DFPE 45, BOUT'CHOU cette fois-ci.

Éric OFFREDO : Subvention annuelle pour LA MAISON DES BOUT'CHOU qui gère 15 établissements à Paris, 4 dans le 13^e. Les quatre du 13^e c'est : BOUT'CHOU Charvin pour 68 places, d'Ici et d'Ailleurs pour 20 places, une Ronde autour du monde, place Fahrat Hached, pour 20 places et BOUT'CHOU PEAN, rue de la Santé pour 19 places. Il est proposé d'accorder 2 674 877 euros.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas.

DFPE 45. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Merci à vous.

POUR : 36 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2022 DFPE 47 Subvention et avenant n°1 à l'association ABC PUERICULTURE (16^e) pour ses 24 établissements d'accueil de la petite enfance et son service de garde à domicile

M. LE MAIRE : DFPE 47.

Éric OFFREDO : C'est une subvention annuelle pour l'association ABC PUERICULTURE qui gère 24 établissements à Paris mais un seul dans le 13^e arrondissement joliment appelé Nuage d'Ours, rue Edmond Flamand, pour 20 places. Il est proposé de lui accorder 6 472 884 euros.

M. LE MAIRE : Je précise que je n'y suis pour rien pour ce nom. Pas de demandes d'intervention ?

DFPE 47. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée.

POUR : 36 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2022 DFPE 52 Subvention (3 437 615 euros), avenant n°1 à l'association la Maison Kangourou (L.M.K.) 10^e pour ses 18 établissements d'accueil de la petite enfance

M. LE MAIRE : DFPE 52.

Éric OFFREDO : Même chose, subvention annuelle pour la Maison Kangourou qui gère 18 établissements à Paris, deux dans le 13^e arrondissement, un dans le quartier des Peupliers, 80, rue de la Colonie, pour 60 places et un autre dans le quartier Auriol, 11, boulevard Vincent Auriol, pour 60 places également. Il est proposé d'accorder 3 437 615 euros à l'association la Maison Kangourou.

M. LE MAIRE : DFPE 52. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adoptée.

POUR : 36 VOIX

CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2022 DFPE 58 Subvention (136 240 euros) convention et avenant n°1 avec l'association Pirouett' pour la crèche parentale Pirouett'

M. LE MAIRE : La 58.

Éric OFFREDO : Il s'agit de la subvention annuelle pour l'association Pirouett' qui gère la crèche parentale qui est 147, boulevard Auguste Blanqui pour 16 places. Il est proposé d'accorder une subvention de 136 240 euros.

M. LE MAIRE : DFPE 58. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée.

POUR : 36 VOIX
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2022 DFPE 68 Subvention (88 530 euros) et avenant n°1 avec l'association RESEAU TREIZE (13^e) pour le multi-accueil le Petit Navire (13^e)

M. LE MAIRE : La 68.

Éric OFFREDO : De nouveau une subvention annuelle pour une association, l'association RESEAU TREIZE qui gère le multi accueil le Petit Navire, qui est 27 rue du Javelot, au pied de la Tour Londres. C'est une structure de 20 places. Il est proposé d'accorder une subvention de 88 500 euros.

M. LE MAIRE : Merci. Je vais la faire voter.

DFPE 68. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée.

POUR : 36 VOIX
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2022 DFPE 80 Subvention (823 699,32 euros) et CPO à cinq associations pour le fonctionnement de RAM RAP

M. LE MAIRE : Nous passons à un autre sujet mais c'est toujours Éric OFFREDO, la DFPE 80.

Éric OFFREDO : Il s'agit d'accorder des subventions à cinq associations qui cherchent à améliorer le fonctionnement des relais assistantes maternelles, ce que l'on appelle les RAM, et les relais assistantes parentales, les RAP.

Nous sommes concernés dans le 13^e arrondissement par une subvention à la fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon pour un projet d'animation d'un relais petit enfance itinérant dans douze arrondissements dont le 13^e arrondissement. Le projet est évalué à 370 626 euros et la subvention totale à 823 699 euros.

M. LE MAIRE : Merci. Je ne vois pas de demandes d'intervention.

DFPE 80. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous en remercie.

POUR : 36 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2022 DFPE 62 Subventions (167 650 euros) et conventions à 7 associations pour leurs actions de soutien à la parentalité. Budget participatif 2021 : subvention (4 000 euros) à l'association Belle Ville ABV

M. LE MAIRE : DFPE 62.

Éric OFFREDO : Des subventions à sept associations de soutien à la parentalité. Pour le 13e, nous sommes concernés par deux associations avec les conventions annuelles pour l'association Courant d'Art Frais pour un montant de 3 000 euros, projet de fabrication et d'animation de marionnettes géantes qui ont fait leur spectacle le week-end dernier. La particularité ce n'est pas tant le spectacle de marionnettes géantes mais c'est l'utilisation des ateliers de fabrication de marionnettes géantes pour faire des ateliers intergénérationnels associant parents et enfants sur le thème du théâtre et de l'art plastique.

Une deuxième subvention cette fois-ci à l'association Au Temps du Jeu, une subvention de 27 000 euros. Au Temps du Jeu c'est l'association.

Enfin, la gestionnaire la ludothèque Denise Garon. Là, c'est pour les activités hors les murs avec une ludothèque mobile. On voit bien l'utilité là aussi du jeu pour faire du lien intergénérationnel et d'être proactif donc aller hors des murs en direction des familles plutôt que d'attendre qu'elles viennent. Je pense que c'est un projet très important.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, Éric OFFREDO. Des demandes d'intervention sur cette délibération ? Je n'en vois pas, je vais la faire voter.

DFPE 62. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

POUR : 36 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2022 DFPE 67 Subventions (140 000 euros) à 7 associations dont une avec convention annuelle et deux avec CPO pour leurs actions de soutien à la parentalité dans les 10^e, 11^e, 13^e et 19^e arrondissements

M. LE MAIRE : Toujours le soutien à la parentalité avec la 67.

Éric OFFREDO : Là c'est légèrement différent dans l'accompagnement des familles, mais on va dire que l'on est quand même sur des choses assez proches. Nous sommes concernés par une association, Moi & Mes Enfants, pour un montant de 25 000 euros pour en fait renforcer ces actions en faveur des familles monoparentales dans l'arrondissement. Vous connaissez sans doute Moi & Mes Enfants qui font beaucoup d'actions du côté de la station de métro Nationale. Il est prévu l'ouverture d'un tiers lieu au 90, boulevard Vincent Auriol sans doute en juin. En 2021, l'association a accueilli 117 familles et 140 enfants.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Je ne vois pas de demandes d'intervention.

DFPE 67. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée.

POUR : 36 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2022 DEVE 35 Subventions (34 000 euros) à 5 associations pour leurs actions de sensibilisation en faveur d'une alimentation durable
--

M. LE MAIRE : Nous passons maintenant aux délibérations qui sont présentées par Nathalie LAVILLE. Les premières concernent des subventions pour les actions en faveur de l'alimentation durable. Je lui laisse la parole.

Nathalie LAVILLE : Merci. Paris soutient depuis plusieurs années des initiatives qui sont portées par des associations et des Parisiens qui répondent aux enjeux agricoles et alimentaires, notamment en faveur des plus jeunes, des seniors ou encore des foyers modestes. Elles concernent l'accessibilité de tous à une alimentation qui soit durable, la découverte, l'apprentissage et la sensibilisation à une alimentation durable ainsi que la lutte contre le gaspillage alimentaire sur l'ensemble du territoire parisien avec une attention particulière qui est portée aux publics et aux quartiers prioritaires.

Il est ici proposé l'attribution d'une subvention à cinq associations d'un montant total de 34 000 euros dont une dans le 13, les Fourmis qui Jardinent, pour leur projet d'ateliers pédagogiques pour les élèves du groupe scolaire Dunois pour un montant de 4 000 euros.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Est-ce qu'un conseiller ou une conseillère souhaite intervenir ? Je n'en vois pas.

DEVE 35. Qui vote pour ? Qui vote compte ? Qui s'abstient ? Merci. Unanimité.

POUR : 36 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2022 DEVE 23 Subvention d'investissement (60 000 euros) à l'association Les Fourmis qui Jardinent
--

M. LE MAIRE : DEVE 23, toujours les Fourmis qui Jardinent mais cette fois-ci une subvention d'investissement.

Nathalie LAVILLE : Absolument. La Ville de Paris développe l'agriculture urbaine sur son territoire. À ce jour, Paris compte déjà 30 hectares de surface agricole sur son territoire. C'est important, vous le savez, l'agriculture de proximité est un levier d'adaptation au changement climatique.

Les Fourmis qui Jardinent, lauréates de l'appel à projets Parisculteurs saison 3 sur le site des écoles Dunois, développe un projet d'agriculture urbaine à dimension pédagogique.

En 2021, les Parisiens ont voté au titre du budget participatif pour financer le projet Nos Espaces Verts

Évoluent à hauteur de 990 000 euros qui inclut le sous-projet Ouvrons la Ferme Urbaine des écoles Dunois sur le quartier financé à hauteur de 60 000 euros. Ce projet prévoit la création d'un verger gourmand, d'une maison du verger, d'un jardin d'eau avec des plantes aquatiques et puis d'un composteur sur le toit de l'école Dunois. Cela permettra l'organisation d'ateliers pédagogiques autour de la permaculture, l'alimentation, la transformation des récoltes, l'observation de la vie des insectes, etc.

Le projet des Fourmis qui Jardinent c'est un très beau projet même s'il est un peu difficile et un peu long à mettre en place notamment du fait même qu'il est situé au-dessus d'une école parce que cela pose des problèmes, en particulier de sécurité.

M. LE MAIRE : Oui, c'est à la fois un très beau projet et à la fois très compliqué à mettre en œuvre, concilier le fonctionnement de l'école, la sécurité de l'école, les évacuations incendie, l'accès au jardin sans que cela pose des problèmes. Je vois Emmanuel COBLENCE qui me regarde d'un air malicieux parce qu'il y a passé quelques heures.

Nathalie LAVILLE : Cela ne donne pas toujours envie du coup de renouveler les extérieurs sur des écoles.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas toujours évident mais en même temps c'est un très beau projet. Pas de demandes d'intervention. Je vais la faire voter.

DEVE 23. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Elle est adoptée.

C'est totalement dans l'esprit de cette école qui avait été conçue avec d'énormes terrasses.

Nathalie LAVILLE : C'est une des deux écoles ouvertes de la Ville.

M. LE MAIRE : On va jusqu'au bout de l'histoire, j'ai envie de dire.

POUR : 36 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2022 DEVE 10 Convention-cadre relative au suivi des populations de chats libres présents dans les parcs, jardins, bois et cimetières parisiens

M. LE MAIRE : Toujours Nathalie LAVILLE, la DEVE 10, cette fois-ci on va parler des chats errants.

Nathalie LAVILLE : La Ville de Paris s'est engagée à renforcer la place de l'animal domestique en ville et donc autorise pour cela des associations à intervenir sur l'espace public pour s'occuper des chats libres. Je rappelle que ce sont des chats errants stérilisés et identifiés. On en compte à peu près 500 sur Paris actuellement. Après une longue phase de concertation avec les associations de protection animale, on a pu aboutir à une convention-cadre qui permet notamment à ces associations d'installer des abris pour leur nourrissage et leur hébergement. On en compte d'ailleurs dans le 13e. Alors évidemment ces associations devront le faire dans le respect des règles, par exemple en ne laissant pas de nourriture au sol, en retirant les gamelles dès que le nourrissage est terminé, en ne stockant pas de nourriture sur le site, etc. Pour rappel, c'est la Préfecture de police qui normalement prend en charge les chats errants, donc elle a été informée de la mise en place de cette convention. Je vous demande de bien vouloir approuver cette convention. Merci.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Pas de demandes d'intervention sur les chats errants ou sur les chats libres ? Je me mets aux nouvelles appellations. Je vais donc faire voter la DEVE 10.

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Elle est adoptée.

POUR : 36 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2022 DPMP 1 Subventions (311 973 euros) et conventions à 17 associations et SCIC dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances au titre de l'année 2022

M. LE MAIRE : Béatrice PATRIE n'étant pas présente, Marie-Pierre MARCHAND a accepté de présenter sa délibération concernant le dispositif Ville Vie Vacances.

Marie-Pierre MARCHAND : Tout à fait. Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit donc d'une délibération qui porte sur l'attribution de subventions à hauteur de 311 973 euros avec des conventions à 17 associations et coopératives dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances.

Le dispositif Ville Vie Vacances c'est un dispositif qui s'adresse à de jeunes Parisiens de 11 à 18 ans qui ne partent pas en vacances, qui permet d'avoir des activités culturelles, de loisirs. Il y a une forte dimension aussi de prévention. C'est pour cela que cette délibération devait être présentée par Béatrice PATRIE, il y a vraiment une collaboration Politique de la Ville et prévention aussi au niveau social.

En ce qui concerne le 13e, cela concerne des actions pour dix associations qui vont permettre à ces jeunes d'avoir des loisirs éducatifs. Je peux vous les citer très rapidement, l'association Talacatak, la Domrémy Basket 13 donc là on est sur du sport, la Maison Ouverte c'est-à-dire le Théâtre Dunois, l'accès à la culture, l'association AscEnDanse Hip Hop, l'association Aventure Kacila qui est une association de quartier qui travaille notamment aussi sur les questions environnementales, l'association Étonnant Cinéma, le GDIE, on est sur des dimensions d'actions environnementales d'ouverture à l'écologie, l'association Aquilone, Origines est une association importante dans le quartier Oudiné-Bédier alors qu'il n'y avait pas grand-chose sur les jeunes donc ils font un très gros travail, et l'association Savoir Apprendre, là on est effectivement plutôt sur la technologie, l'association Youth ID qui travaille sur la question de la mobilité internationale.

Je vous demande donc de bien vouloir attribuer cette subvention. En vous remerciant.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, Marie-Pierre MARCHAND. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas.

DPMP 1. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée.

POUR : 36 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2022 DASCO 12 Collèges publics parisiens – Dotations complémentaires de fonctionnement (37 210 euros), subventions d'équipement (64 030 euros) et subventions travaux (152 747 euros)

M. LE MAIRE : Nous allons passer aux collèges avec Vincent BOULET. On commence par les premières dotations complémentaires de fonctionnement, d'équipements, de travaux.

Vincent BOULET : Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit des délibérations habituelles de dotations complémentaires par rapport à la dotation initiale que nous avons votée au mois d'octobre ainsi que de subventions habituelles. Il s'agit pour cette délibération de sécuriser les portes d'entrée du collège Camille Claudel pour 800 euros, d'un photocopieur à 12 000 euros pour Thomas Mann et d'une réparation du portail d'accès à Évariste Galois pour 2 800 euros. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, Vincent BOULET. Pas de demandes d'intervention ?

DASCO 12. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Elle est adoptée.

POUR : 36 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2022 DASCO 30 Collèges dotés d'un service de restauration autonome – Bilan d'utilisation pour 2021 (56 384,04 euros) du fonds commun départemental des services d'hébergement

M. LE MAIRE : Nous passons à la 30. Toujours Vincent BOULET.

Vincent BOULET : Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit aussi d'une délibération habituelle pour attribuer ce qui se trouve dans le fonds commun départemental des services d'hébergement qui est en fait un système de mutualisation de certaines dépenses des collèges ayant un service autonome de restauration et qui est financé par la cotisation annuelle de ces dix collèges à hauteur de 2 % de leurs recettes sur la demi-pension.

Nous avons voté ce qui revenait aux collèges du 13e dans une délibération précédente sur l'année 2021. Il se trouve qu'il y a un solde restant au 31 décembre 2021 au niveau parisien, donc on propose dans la délibération de réparer un lave-vaisselle à Georges Braque pour 470 euros. Vous avez même la marque du lave-vaisselle dans la délibération si cela vous intéresse.

M. LE MAIRE : C'est précis. Pas de demandes d'intervention sur la marque du lave-vaisselle ? Je n'en vois pas.

DASCO 30. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Elle est adoptée.

POUR : 36 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2022 DJS 101 Gratuité d'utilisation pendant l'été 2022 des centres sportifs parisiens pour les animations organisées dans le cadre de « Paris-Plages » des bassins éphémères et des baignades

M. LE MAIRE : Nous passons à la DJS 101 concernant les bassins éphémères « Paris-Plages », sachant que le bassin éphémère du 13e sera sans doute porté par la SEMAPA. Aïmane BASSIOUNI la rapporte.

Aïmane BASSIOUNI : Merci, Monsieur le Maire. Cette délibération traite de la gratuité de la baignade estivale qui sera située au centre sportif Georges Carpentier. Ce sera une baignade ouverte aux mois de juillet et août pendant une période de forte chaleur et qui bénéficiera aux habitants et aux habitantes du 13e ainsi qu'aux centres de loisirs d'été. J'en profite pour préciser aussi que cette baignade sera accompagnée d'un solarium et d'animations terrestres avec des activités sportives encadrées par des animateurs de la Ville ainsi que des clubs sportifs du 13e qui comme on peut à nouveau le voir sont toujours très engagés à nos côtés et également les agents du site Carpentier que nous pouvons collégialement remercier. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Pas de demandes d'intervention ?

DJS 101. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous en remercie.

POUR : 36 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2022 DDCT 54 Actions en faveur des jeunes des quartiers populaires – Subventions à 22 associations

M. LE MAIRE : Nous revenons à Marie-Pierre MARCHAND concernant des actions en faveur des jeunes des quartiers populaires.

Marie-Pierre MARCHAND : Merci, Monsieur le Maire. On reste effectivement dans la jeunesse des quartiers populaires et cette fois dans le cadre du Contrat de ville et du Contrat jeunesse du territoire qui développent les grandes thématiques pour la jeunesse de nos quartiers. Il s'agit de subventions en faveur d'actions en faveur des jeunes des quartiers populaires pour un montant de 67 000 euros à 22 associations bien sûr sur l'ensemble des quartiers populaires parisiens.

En ce qui concerne notre arrondissement, nous avons quatre projets. Je vais vous les citer rapidement : le projet CIT'ART, je vais peut-être en parler un peu plus. C'est vraiment intéressant parce que c'est un jeune du quartier et son association, c'est un jeune cinéaste du quartier Oudiné qui a déjà réalisé un film et qui là se bat pour faire un autre film sur le thème des rixes, c'est vraiment important. C'est vraiment un jeune homme très motivé, tout le monde l'a beaucoup soutenu et notamment le CPA Oudiné. Je pense que cette parole venant d'un jeune habitant dans le quartier, c'est vraiment important sur la question des rixes donc c'est vraiment un très beau projet à soutenir.

Il y en a d'autres comme la Maison Ouverte, le Théâtre Dunois qui réalise un travail important d'ouverture à la culture, la Maison 13 Solidaire sur la question de l'insertion professionnelle, des jobs d'été, etc. et l'association Tonnerre de Singe, là on est aussi sur des projets culturels et d'initiation aux arts urbains notamment.

Tout cela pour un montant de 12 500 euros concernant le 13e. Je vous demande donc de bien vouloir attribuer ces subventions.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, Marie-Pierre MARCHAND. Je ne vois pas de demandes d'intervention.

DDCT 54. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Elle est adoptée.

POUR : 36 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2022 DDCT 56 Projets économiques locaux dans les quartiers populaires- subventions à 11 associations

M. LE MAIRE : DDCT 56, cette fois-ci plus dans le domaine économique.

Marie-Pierre MARCHAND : Il s'agit cette fois du volet économique du Contrat de ville avec les projets économiques locaux dans les quartiers populaires, l'attribution de subventions à onze associations à l'échelle parisienne pour 55 000 euros. Ces actions promeuvent la question de l'emploi et de l'accès à l'emploi dans les quartiers et aussi la création d'activités à travers notamment le dispositif CitéLab et aussi les projets d'économie sociale et solidaire.

Pour le 13e arrondissement il s'agit de soutenir l'action d'une association qui s'appelle Activ'Action qui est dans une logique d'aller vers les publics en recherche d'emploi en travaillant avec d'autres structures que nous connaissons bien dans l'arrondissement comme la Cravate Solidaire, l'association Empower. C'est intéressant, il y a aussi un travail de mise en relation avec des associations du territoire et notamment des commerçants pour effectivement faire le lien entre les personnes en recherche d'emploi et les entreprises locales.

Je vous demande donc de bien vouloir adopter cette subvention.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je vais la faire voter.

DDCT 56. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous en remercie.

POUR : 36 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2022 DDCT 51 Fonds de Participation des Habitants (FPH) dans les quartiers populaires – subventions de fonctionnement à 8 associations

M. LE MAIRE : DDCT 51, on passe au Fonds de Participation des Habitants.

Marie-Pierre MARCHAND : Tout à fait. Il s'agit donc dans le cadre de la Politique de la Ville, l'implication des habitants, le soutien aux projets des habitants et de petites associations locales c'est extrêmement important pour faire vivre les quartiers. Il s'agit donc effectivement de l'attribution du Fonds de Participation des Habitants pour un montant de 69 800 euros à huit associations. Ce sont des associations qui font le lien avec les habitants et les associations de quartiers pour les aider à développer leurs projets et à les sélectionner.

Depuis sa création, il y a plus de 300 projets qui ont été effectivement proposés dans le cadre du Fonds de Participation des Habitants dans le 13e arrondissement. L'association qui gère et accompagne les habitants dans le 13e depuis 2003, depuis très longtemps cela veut donc dire que son travail est tout à fait satisfaisant, c'est une association bien connue de nos quartiers, l'association Rungis Brillat Peupliers donc la RBP du quartier Kellermann.

Il s'agit d'une subvention d'un montant de 6 000 euros pour faire vivre ce dispositif. Je vous demande donc de bien vouloir voter cette subvention.

M. LE MAIRE : Qui a fait un très beau vide-grenier le week-end dernier. Pas de demandes d'intervention ?

DDCT 51. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée à l'unanimité. Je vous en remercie.

POUR : 36 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2022 DDCT 59 Appel à projet Citoyenneté, Laïcité et Valeurs de la République – Subventions à 79 associations pour le financement de 92 projets dans les quartiers populaires parisiens

M. LE MAIRE : DDCT 59, alors suite à un appel à projets, il s'agit de subventions concernant des actions qui ont été proposées sur la citoyenneté, la laïcité et les valeurs de la République.

Marie-Pierre MARCHAND : Tout à fait, pour un montant de 344 450 euros à l'échelle bien sûr parisienne attribué à 79 associations qui développent des projets autour des valeurs de la citoyenneté, de la laïcité.

C'est un appel à projets qui a été mis en place par la Ville de Paris après les attentats de 2015 pour pouvoir effectivement travailler sur ces questions notamment auprès de la jeunesse autour du renforcement du dialogue sur les valeurs de la République, de la lutte contre les préjugés et les discriminations et aussi c'est extrêmement important pour notre jeunesse pour mieux comprendre et décrypter l'information notamment sur les réseaux sociaux.

En ce qui concerne le 13e arrondissement, il y a de nombreux projets qui sont soutenus, un qui est porté par le centre social 13 Pour Tous, ils font cela depuis assez longtemps et c'est vraiment de qualité, autour du décryptage des médias avec les jeunes. Également une association, Kairos travaille sur l'information en formant des adolescents à la pratique de la radio. L'association Citoyenneté Possible qui est installée dans le quartier Nationale qui réalise un travail aussi de grande qualité sur le dialogue autour de la question des préjugés, des discriminations, Deuxième groupe d'intervention, association qui gère l'espace de vie sociale dans le quartier Kellermann. La Compagnie À l'Affût qui fait du théâtre forum dans différents quartiers du 13e, aussi un travail de qualité. L'association Origines dont j'ai parlé tout à l'heure qui elle veut mettre en place des conseils d'enfants et des conseils de jeunes. L'association Moi & Mes enfants dont nous avons déjà parlé. La Régie de quartier c'est aussi un travail important au-delà de ses missions de régie de quartier avec les habitants autour d'un projet forum des habitants.

Tout cela pour un montant de près de 30 000 euros dans le cadre de cet appel à projets pour le 13e. Je vous remercie de bien vouloir voter cette subvention.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes d'intervention sur toutes ces actions en faveur de la laïcité et de la citoyenneté ? Je n'en vois pas donc je vais faire voter.

DDTC 59. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée.

POUR : 35 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

M. OFFREDO NE PARTICIPE PAS AU VOTE

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2022 DDCT 53 Améliorer et développer des usages positifs sur l'espace public dans les quartiers populaires parisiens – Subventions à 25 associations pour le financement de 26 projets

M. LE MAIRE : Toujours des subventions à des associations pour une série de projets. Toujours Marie-Pierre MARCHAND.

Marie-Pierre MARCHAND : Cette fois, il s'agit donc d'un travail sur l'espace public dans les quartiers, sur leur animation, leur embellissement, toujours dans un cadre de participation des habitants. C'est un point qui est extrêmement important et pour la vie sociale et aussi pour travailler d'une autre façon sur des questions de bonne appropriation et les questions de sécurité, de confort pour les habitants. C'est aussi pouvoir faire en sorte que l'espace public soit vivant et animé.

Il s'agit pour le 13e arrondissement de plusieurs beaux projets. Un qui est avec l'AFEV, association d'étudiants qui travaille sur des projets solidaires. C'est une association intéressante qui fait beaucoup de choses. Nous sommes un arrondissement où il y a beaucoup d'étudiants qui travaillent dans plusieurs thématiques sur des questions d'accompagnement scolaire. C'est vraiment l'idée d'étudiants volontaires qui donnent de leur temps pour les projets. Il se développe beaucoup de choses aussi dans les quartiers.

Là, c'est autour de la place Souham avec un projet d'installation dans un local avec d'autres associations et une mission de pouvoir à la fois faire vivre ce local et d'avoir aussi des relations avec les habitants du quartier, de promouvoir un certain nombre de projets.

C'est aussi un projet qui est porté par 13 Pour Tous mais qui a vraiment été mené par un grand nombre de partenaires dont la Ville, un grand nombre d'associations qui travaillent autour de la place de Vénétie pour pouvoir faire vivre cette place qui a été rénovée il y a quelques années, qui est de qualité, mais qui rencontrait un certain nombre de difficultés et de dysfonctionnements. Là c'est vraiment l'idée de pouvoir faire vivre cette place avec un programme régulier, hebdomadaire, une fois du théâtre, une fois des associations sportives, etc., peut-être un manège, un certain nombre de choses de ce type-là.

C'est aussi Courant d'Art Frais dont on a parlé avec des animations dans l'espace public. Un travail aussi dans le cadre de la rénovation du projet de Bédier Boutroux avec des ateliers menuiserie pour faire du mobilier urbain et avoir des aménagements d'attente par rapport à ce projet urbain et la Compagnie À l'Affût dans le même domaine.

Tout cela pour un montant de 22 400 euros. Je vous demande donc de bien vouloir voter ses subventions.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, Marie-Pierre MARCHAND. Est-ce qu'il y a des réactions à cette présentation, des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas.

DDTC 53. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Elle est adoptée.

POUR : 36 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2022 DAE 4 Subventions (5 991 000 euros) et conventions avec 96 structures menant des actions d'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA et d'autres publics fragiles

M. LE MAIRE : Nous passons à Caroline MILLET. Il s'agit de subventions pour des actions accompagnant l'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA.

Caroline MILLET : Oui. Bonsoir. La crise sanitaire provoquée par le COVID 19 et par les épisodes de confinement va bouleverser durablement l'activité de nos entreprises et l'emploi. Pour faire face à cette crise sans précédent, le Plan Boost Emploi prévoit des actions ambitieuses en s'adressant en priorité aux publics fragiles.

Parmi les dispositifs favorisant le retour à l'emploi, les personnes qui en sont le plus éloignées, l'insertion par l'activité économique (IAE) a été reconnu à de multiples reprises comme l'un des plus efficaces. Cette année la Ville de Paris va soutenir l'IAE, cette augmentation permettra notamment la création de plus de 360 Equivalents Temps Plein de plus, soit environ 650 salariés en insertion.

Quatre types de SIAE sont concernés par la présente délibération, les ateliers et chantiers d'insertion (ACI) dont sept associations pour le 13e, CASVP, Emmaüs Défi, Espace, Études et Chantiers Île-de-France, le Centre Espoir, les Ouvres de la Mie de Pain, Médiation-Insertion-Formation, l'association Intermédiaire AI, association dans le 13e, Travail et Partage. Les entreprises d'insertion (EI), trois pour le 13e, Farinez-Vous, Réavie, Travail et Partage. Les régies de quartier, une pour le 13e, Tela13. Les entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI), il n'y en a pas dans le 13e.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes d'intervention sur cette délibération ? Je n'en vois pas.

DAE 4. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée.

POUR : 35 VOIX
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
M. OFFREDO NE PARTICIPE PAS AU VOTE
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2022 DSOL13 9 subventions de fonctionnement pour un montant global de 423 800 euros à 9 associations et 1 subvention en investissement (101 762 euros) pour des actions d'aide alimentaire

M. LE MAIRE : Nous passons à Juliette SABATIER concernant cette fois-ci le soutien à des actions d'aide alimentaire.

Juliette SABATIER : Oui. Bonsoir à tous. Des actions d'aides alimentaires qui vont être soutenues par neuf subventions de fonctionnement pour un montant global d'un peu plus de 423 000 euros et une subvention d'investissement. Je vais résumer très vite, ce sont essentiellement des subventions de fonctionnement en reconduction. Il n'y a pas de grands changements. Pour tout Paris, il s'agit d'associations qui sont bien connues dans notre arrondissement et dans d'autres.

Pour rappel, l'enjeu avec les actions d'aide alimentaire c'est qu'elles puissent couvrir les besoins de différents types de publics à différents moments de la journée et, ce, toute l'année. Vous allez voir pourquoi

je dis cela dans un instant. Les associations concernées à Paris, c'est Paris Tout P'tits, MaMaMa, actions à destination des jeunes enfants, Emmaüs Solidarité, La Chorba, la Fondation CASIP-COJASOR, le Relais Frémicourt, l'association La Table Ouverte, l'association Les Restaurants du Cœur en l'occurrence pas pour notre arrondissement.

Pour notre arrondissement il s'agit d'Août Secours Alimentaire qui est une association qui a été fondée il y a bientôt vingt-cinq ans et dont la particularité est d'intervenir au mois d'août, ce qui est très intéressant parce que de nombreux dispositifs s'interrompent à cette période. Pour cette association qui intervient dans le 13e qui s'adresse aux démunis en général, il s'agit de la reconduction de la subvention pour un montant de 85 000 euros. L'année dernière la subvention était moindre en raison d'une reprise d'excédent, là on est sur un maintien. Pour votre complète information, en 2021 près de 600 000 repas ont été distribués dans ce cadre à 13 700 personnes, dont 760 bébés.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, Juliette SABATIER. Des demandes d'intervention sur cette délibération ? Je vais la faire voter.

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Elle est adoptée.

POUR : 36 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2022 DSOL 10 Participations (3 247 510 euros) et avenants avec 6 Maisons des Aînés et des Aidants au titre des CLIC (Centres Locaux d'Information et de Coordination) autorisés à Paris pour l'année 2022
--

M. LE MAIRE : Nous passons à Morgane LACOMBE. Nous allons parler de notre Maison des Aînés et des Aidants, du CLIC.

Morgane LACOMBE : Oui. Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit des Maisons des Aînés et des Aidants que, j'espère, vous commencez à connaître maintenant. Elles sont chargées d'assurer la coordination des parcours de soins des seniors afin de favoriser entre autres leur maintien à domicile. Il y en a six en tout sur Paris, pour le 13e c'est la M2A Sud dont la gestion a été confiée à l'association Ensemble Coordonner et Accompagner à Paris qui est financée pour partie par l'ARS et pour partie par la Ville de Paris.

Il s'agit ici de voter la participation de la Ville pour l'année 2022 pour un montant de 529 338 euros, le même que l'année dernière.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, les subventions annuelles. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas.

DSOL 10. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous en remercie.

POUR : 36 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2022 DSOL 2 Subventions (15 500 euros) à trois associations et convention avec l'une d'entre elles pour leurs actions facilitant l'accès à l'information et aux droits des seniors parisiens

M. LE MAIRE : Toujours Morgane LACOMBE. Cette fois-ci des subventions à des associations en faveur des seniors parisiens.

Morgane LACOMBE : Oui. Pour cette délibération, nous sommes concernés uniquement par une association, l'association pour la diffusion de l'information aux préretraités et aux retraités (ADIPR) pour une subvention d'un montant de 4 500 euros. Cette association qui est constituée uniquement de bénévoles assure des permanences hebdomadaires dans les mairies d'arrondissement dont la mairie du 13e. Ils sont extrêmement performants, ils réalisent un travail très conséquent, chaque semaine cela ne désemplit pas. Ils font un travail d'accompagnement des seniors pour le montage des dossiers de retraite. Il s'agit de les soutenir en votant cette subvention.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, Morgane LACOMBE. Des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Je vais la faire voter tout de suite.

DSOL 2. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité aussi. Je vous remercie.

POUR : 36 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2022 DPE 4 Récupération des épaves de vélos à l'espace tri de la Porte des Lilas – Convention avec le Réseau des Ateliers Vélos Participatifs et Solidaires Parisiens (RéPAR)

M. LE MAIRE : Nous passons à Daniele SEIGNOT qui s'est mise au vélo, la DPE 4.

Danièle SEIGNOT : 01:18:25-01:20:11

M. LE MAIRE : Voilà une belle action. 2 300 vélos tu as dit, c'est cela ? 2 300 vélos récupérés c'est quand même pas mal. C'est sur tout Paris. Il y a des épaves, mais pas à ce point-là dans le 13e arrondissement. C'est plutôt chouette comme action. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas.

DPE 4. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Unanimité, bien sûr. Je vous en remercie.

POUR : 36 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2022 DPE 19 Subventions (244 280 euros) et conventions avec 8 associations lauréates de l'appel à projets Compostage de Proximité

M. LE MAIRE : Nous passons cette fois-ci à d'autres subventions concernant l'appel à projets Compostage de Proximité.

Danièle SEIGNOT : Absence d'enregistrement.

M. LE MAIRE : Les Fourmis qui Jardinent ne gèrent pas les problèmes de fourmis. Tu n'as pas bien compris, mais on va t'amener à l'école Dunois, cela va te faire du bien.

Danièle SEIGNOT : **Absence d'enregistrement.**

Je voulais quand même préciser que ce composteur sera ouvert non seulement pour l'école, mais aussi pour les parents qui pourront venir apporter leurs déchets. C'est quand même important.

M. LE MAIRE : Cela ne paraît pas, mais projet après projet, évidemment il y a la distribution aussi des composteurs individuels, ce qui est fait chez les bailleurs sociaux voire dans les copropriétés. Cela avance quand même de manière assez large, maintenant beaucoup d'habitants du 13e ont accès au compostage en tout cas s'ils le souhaitent.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas.

DPE 19. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée.

POUR : 36 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2022 DAC 251 Subvention (27 000 euros) à l'association Comité des fêtes et de la solidarité du 13^e arrondissement pour l'organisation de la première édition du festival artistique du 13^e arrondissement
--

M. LE MAIRE : Nous passons aux subventions culturelles avec Philippe MOINE. On commence avec le Comité des fêtes, mais cela ne concerne pas directement le Comité des fêtes, c'est l'association porteuse, mais Philippe MOINE va vous expliquer tout cela.

Philippe MOINE : Il s'agit effectivement d'une subvention de 27 000 euros versée au Comité des fêtes et de la solidarité du 13e arrondissement pour contribuer au financement de la première édition d'un nouvel événement culturel que l'on va lancer dans l'arrondissement. Il s'appellera 13 Estival, et il a vocation à se reproduire chaque année au mois de juin.

Vous étiez habitués pour la plupart à la Semaine Italienne dont on a accueilli vingt éditions au cours des années passées. À l'occasion de cette nouvelle mandature, on avait pris la décision d'organiser quelque chose de nouveau. On avait évidemment le projet de faire une première édition l'année dernière et puis les incertitudes liées à la pandémie nous ont empêchés de le faire. C'est cette année du 22 au 25 juin qu'aura lieu la première édition de cet événement culturel 13 Estival. L'idée est d'organiser cela au lendemain de la Fête de la musique en prenant appui surtout sur les principaux acteurs culturels de l'arrondissement, les acteurs municipaux comme le Théâtre 13, le Conservatoire et beaucoup d'autres que vous connaissez, le Théâtre Dunois, la Fondation Pathé, le Centre Mandapa, Petit Bain, Bétonsalon, la Fondation Agnès B pour promouvoir l'art contemporain, la Péniche El Alamein. Beaucoup de lieux qui ont pignon sur rue dans le 13e arrondissement. Le principe c'est qu'il y aura un certain nombre de spectacles, des performances qui seront proposées entièrement gratuitement souvent dans l'espace public, c'est l'objectif aussi. En espérant qu'il fera beau sur cette période de début d'été, parfois dans les structures elles-mêmes, mais avec l'objectif de faire connaître davantage les acteurs culturels et les lieux culturels de l'arrondissement. Peut-être plus que ce que l'on avait fait jusqu'à présent, la Semaine Italienne était organisée autour de la culture italienne, ça avait lieu à la mairie du 13e où avait lieu un certain nombre d'événements. Là, l'objectif c'est davantage de faire circuler les différents publics du 13e dans l'arrondissement pour mieux leur faire

connaître ses différents lieux, ses différents acteurs. Il y aura aussi des itinérances avec Difé Kako dont vous avez tous entendu parler. Il y aura des spectacles jeunes publics proposés notamment par le Centre Mandapa ou la Fondation Pathé du cinéma, un programme tout à fait merveilleux qui sera proposé de films mis en musique. Un programme qui vous sera dévoilé le plus rapidement possible et j'espère que ce sera une première édition réussie.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, Philippe MOINE. Je vous en prie, Madame ESTIENNE.

Mireille ESTIENNE : Merci, Monsieur le Maire. Bien sûr nous voterons pour, néanmoins je souhaitais savoir sur quels critères avait été choisi ce montant de subventions puisque c'est la première fois. Comment elles se répartissent, si vous avez déjà des informations ? Merci.

Philippe MOINE : Effectivement, c'est une question tout à fait importante. Comme on l'avait fait pour les événements précédents, notamment la Semaine Italienne, il y a une partie du financement qui repose sur le budget culture de la mairie du 13e arrondissement et une partie de financement qui est liée à la subvention de la Ville. Pour une partie, on s'est fondé sur le soutien que la Ville avait apporté par le passé à la Semaine Italienne et également à un autre festival que l'on organisait, le Paris Polar, avec un objectif de reconduction d'un niveau de subventions de la Ville.

Comme c'est une première édition, c'est vrai qu'il y avait une certaine incertitude. On s'est appuyés comme je vous l'ai dit surtout sur les acteurs principaux, ceux qui ont des salles, des équipements culturels donc on a fait appel à eux pour monter une programmation. Certains d'emblée ont joué le jeu, d'autres ne seront pas forcément associés dès le début comme l'Escorial par exemple.

Une fois que l'on a été assurés du soutien de la Ville, demander aux différents partenaires de nous faire des propositions concrètes de manière que l'on puisse entrer dans nos fonds, c'est effectivement la mairie qui a arbitré entre les différentes propositions et qui décide d'attribuer les différents financements aux structures. Après il y a aussi une particularité de certaines structures, je pense au Conservatoire qui traditionnellement propose des spectacles sans que cela ait un coût supplémentaire en dehors du coût de fonctionnement du Conservatoire lui-même.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Cela sera une première édition, donc ce n'est jamais évident de monter ex nihilo un festival à l'échelle d'un arrondissement aussi grand comme le 13e avec des moyens, vous le voyez, très limités. Les villes qui ont des festivals de ce type, ce ne sont pas des subventions de ce montant. Certes la mairie du 13e apporte son complément à cette subvention parisienne, mais il n'empêche. On va progresser d'année en année, mais il faut une première fois. On a voulu être très volontaristes malgré toutes les difficultés de pandémie qui nous ont empêchés d'avancer, on a voulu initier cette année. Concernant l'association porteuse, on verra ensuite s'il n'y a pas une autre association qui prend le relais, qui se créerait ex nihilo pour cela ou peut-être une autre association parisienne qui voudra prendre le relais. Comme il nous fallait une association installée pour recevoir cette subvention, on est allés au plus simple pour cette première édition.

Je suis très heureux que l'on puisse montrer un peu ce qui se fait de très bien dans beaucoup de lieux culturels du 13e, mettre cela en musique et pas qu'en musique, avec les autres disciplines aussi. On verra ce que cela produit, cela existe dans d'autres arrondissements, il n'y a pas de raison que nous n'y arrivions pas nous aussi.

Je vais faire voter cette subvention.

DAC 251. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Elle est adoptée.

POUR : 36 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2022 DAC 29 Subvention (580 000 euros) à la Société coopérative d'intérêt collectif De rue et de cirque (13^e) et avenant à convention

M. LE MAIRE : Nous passons à la DAC 29 avec 2R2C.

Philippe MOINE : Il s'agit d'une subvention complémentaire, on a déjà voté la subvention annuelle de 2R2C qui se vote traditionnellement en deux fois. Il y a un acompte l'année qui précède et le complément de l'année en cours.

Il s'agit donc d'un complément de 65 000 euros qui est prévu pour permettre à 2R2C une bonne gestion du lieu qui lui sera enfin définitivement attribué cette année, la fabrique artistique de la rue Watt dont on avait déjà parlé. Ce sont des locaux qui sont affectés à 2R2C pour lui permettre d'accueillir un certain nombre de compagnies en résidence, des ateliers de création, etc. Comme on l'avait déjà dit à plusieurs reprises parce que cela impliquait déjà un certain nombre de conséquences, ces locaux ont été en partie détruits par un incendie qui s'est déclaré en août 2019. Il a fallu depuis remettre ces locaux en état. C'est au mois de juin de cette année que 2R2C pourra rentrer dans les lieux. Elle a dû pour ce faire renforcer son équipe de manière à pouvoir utiliser pleinement ces lieux, notamment accueillir dans de bonnes conditions les résidences professionnelles qui tiendront place, d'où cette subvention supplémentaire de 65 000 euros.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, Philippe MOINE. Pas de demandes d'intervention, donc je vais faire voter cette délibération.

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée.

POUR : 36 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2022 DAC 46 Subvention (129 000 euros) et avenant à convention avec l'association La Maison Ouverte pour le Théâtre Dunois (13^e) et le Théâtre Astral (12^e)
--

M. LE MAIRE : Nous passons au Théâtre Dunois et à la DAC 46.

Philippe MOINE : Il s'agit de la subvention annuelle attribuée à La Maison Ouverte qui a déjà été pas mal évoquée par Marie-Pierre MARCHAND. La Maison Ouverte gère à la fois le Théâtre Dunois et le Théâtre du Parc installé au sein du Parc Floral qui a été attribué à La Maison Ouverte il y a de cela deux ans, ce qui implique un petit supplément de subvention de fonctionnement. La subvention totale pour le Théâtre Dunois qui est essentiellement connu comme vous le savez pour sa programmation jeune public. Il sera d'ailleurs impliqué dans notre festival sous une forme originale donc je ne vais pas tout détailler.

La proposition qui a été faite par le Théâtre Dunois c'est d'installer un petit bus devant le théâtre lui-même pour accueillir des enfants soit sous forme de petites représentations, soit pour accueillir des ateliers de

théâtre qui accueilleront des enfants devant les locaux pendant toute la durée de notre festival du 22 au 25 juin comme je l'évoquais.

Il s'agit là du complément de la subvention attribuée au Théâtre Dunois pour porter le montant total à 121 000 euros, plus 8 000 euros pour le projet spécifiquement lié au Théâtre du Parc Floral qui permettra essentiellement d'accueillir des compagnies en résidence.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, Philippe MOINE. Pas de demandes d'intervention ?

DAC 46. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous en remercie.

POUR : 36 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2022 DAC 134 Subventions (82 000 euros) à trois structures musicales parisiennes et avenant avec l'association Glaz'Art
--

M. LE MAIRE : DAC 134, on passe à Glaz'Art.

Philippe MOINE : Il s'agit des subventions attribuées par la Ville à un certain nombre de structures en soutien à la musique. On est plus particulièrement concerné par la Péniche El Alamein avec une subvention de 12 000 euros.

Je vous rappelle que c'est une péniche qui a un mode de fonctionnement un peu original par rapport à d'autres parce qu'elle met à disposition sa salle de concert qui permet à des compagnies de se produire en utilisant gratuitement cette salle. Le produit de la billetterie revient entièrement aux artistes. L'essentiel des produits de la péniche c'est le fonctionnement de son bar. La façon dont cette péniche fonctionne avec une volonté vraiment de soutenir la création musicale et la scène contemporaine, conduit au maintien d'une subvention annuelle de 12 000 euros, mais qui ne représente qu'une petite partie du produit global de cette péniche. La Péniche El Alamein sera elle aussi partie prenante de notre festival puisqu'elle accueillera le jeudi 23 juin un concert sur les quais qui sera ouvert à tous.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, Philippe MOINE. Pas de demandes d'intervention ?

DAC 134. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Elle est adoptée.

POUR : 36 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2022 DAC 543 Subventions (895 000 euros) et conventions avec 29 sociétés cinématographiques gérant à Paris 34 salles de cinéma indépendantes

M. LE MAIRE : Nous passons cette fois-ci à des subventions là aussi auxquelles nous avons l'habitude pour soutenir les cinémas indépendants, la DAC 543.

Philippe MOINE : Une subvention habituelle qui permet à la Ville de Paris de soutenir les cinémas indépendants. Il y a un rappel dans cette délibération par ailleurs de l'effort particulièrement important qui

avait été fourni en 2020 pour soutenir des cinémas qui avaient été mis en très grande difficulté par la pandémie puisqu'ils n'appartiennent pas par définition à des groupes susceptibles de les soutenir. À l'époque en 2020, la Ville de Paris avait consacré 400 000 euros en soutien à ces cinémas pour leur permettre de passer cette période difficile. Ils sont maintenant revenus dans un mode de fonctionnement plus habituel.

En ce qui nous concerne, c'est le cinéma l'Escorial qui est bénéficiaire d'un soutien, il fait partie du groupe Dulac Cinémas. C'est une somme de 20 000 euros qui est attribuée pour l'année 2022 à l'Escorial.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Nous allons faire voter cette délibération.

DAC 543. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée.

POUR : 36 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2022 DU 60 Dénomination place du professeur Christian Cabrol (13^e)
--

M. LE MAIRE : Je laisse la parole à Alexandre COURBAN concernant une dénomination de place en faveur du professeur Christian Cabrol.

Alexandre COURBAN : Merci, Monsieur le Maire. Il nous est effectivement proposé ce soir de rendre hommage au professeur Christian Cabrol en attribuant son nom à la parcelle située à la hauteur de la rue de Tolbiac, entre la Villa Tolbiac et la rue du Château des Rentiers, à proximité d'une enseigne de distribution française spécialisée dans les produits issus de l'agriculture biologique pour ne pas la nommer.

Pour mémoire, le professeur Christian Cabrol est chirurgien cardiaque. C'est dans le 13^e arrondissement le 27 avril 1968 qu'il a réalisé la première transplantation à l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière. Par ailleurs, Christian Cabrol était un homme politique, il était d'abord engagé au Rassemblement Pour la République dirigé à l'époque par Jacques Chirac, puis à l'Union pour un Mouvement Populaire dirigée par Alain Juppé.

Christian Cabrol a été élu conseiller de Paris en mars 1989 dans le 13^e arrondissement puis il a été réélu non pas dans le 13^e arrondissement, mais dans le 16^e arrondissement en 1995. Durant cette mandature 1995-2001, il était adjoint au maire de Jean Tiberi, Christian Cabrol a alors la charge de l'hygiène alimentaire, de la santé, des anciens combattants et de l'action humanitaire. Pour finir, Christian Cabrol est décédé le 16 juin 2017 dans le 13^e arrondissement.

J'attire votre attention sur le fait que ce vote prévoit une dérogation à la règle qui prévoit que le nom d'une personnalité ne peut être attribué à une voie publique de Paris cinq ans au plus tôt après son décès et, ce, alors que nous nous apprêtons à nous souvenir de sa disparition.

M. LE MAIRE : Merci, Alexandre COURBAN. Des demandes d'intervention ? Monsieur OLIVIER.

Jean-Baptiste OLIVIER : Merci beaucoup d'avoir enfin tenu compte de notre demande, de ce vœu qui date de deux ou trois ans. Je comprends bien la règle de cinq ans même si elle n'est pas toujours respectée, surtout depuis le nouveau mandat. C'est une certaine émotion quand même parce que c'est une personnalité importante pour notre famille politique. Merci de cette délibération, de ce choix. Évidemment, nous voterons tous cette délibération. Merci.

M. LE MAIRE : Merci. Puis, nous pourrions inviter Jean-Marie Le Guen parce que je crois qu'il a été son professeur, de mémoire, il me semble bien. Je vais faire voter cette délibération.

DU 60. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée.

POUR : 36 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Communications

M. LE MAIRE : Je n'ai pas une, mais deux communications. Il y avait marqué « information du Conseil sur un déplacement du maire ». Depuis le début de la mandature, je me mets en situation de vous parler des déplacements évidemment acquittés par la mairie. Je ne crois pas qu'il y en ait eu depuis le début de la mandature, comme cela de mémoire, et là, il est question que je parte en Ukraine.

Il se trouve que la fresque qui a été réalisée au croisement Jeanne d'Arc-Patay l'a aussi été dans une ville d'Ukraine, donc ce sera l'occasion non pas simplement d'inaugurer la fresque, mais d'engager une coopération culturelle avec cette ville d'Ukraine.

Évidemment vu la situation, ce déplacement reste incertain comme notre coopération culturelle, mais on verra ce qui se produit. Mais je préférerais vous en informer en amont plutôt qu'après et je ne suis encore pas totalement certain que cela puisse se faire, mais en tout cas cela est engagé.

Deuxième information, je voulais vous informer qu'Aïmane BASSIOUNI allait remplacer Danièle SEIGNOT comme référent du CQ5. C'était normal d'en informer notre Conseil.

Voilà pour les deux communications. Nous allons passer aux vœux.

V13 2022 24 Vœu relatif à la préservation des jardins d'enfants pédagogiques de la Ville de Paris déposé par Jérôme COUMET

M. LE MAIRE : Il y a un vœu relatif à la préservation des jardins d'enfants pédagogiques de la Ville de Paris. C'est Antoine GUILLOU qui va le présenter, même si j'étais indiqué comme rapporteur. C'est moi qui, formellement, l'avais déposé. Normalement, cela devait être Johanne qui devait le présenter, mais vu son absence, c'est Antoine GUILLOU qui va le présenter.

Antoine GUILLOU : Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Effectivement en l'absence de Johanne KOUASSI, je vous présente ce vœu qui porte sur la préservation des jardins d'enfants pédagogiques qui sont des structures tout à fait originales et particulièrement présentes à Paris puisque nous en avons vingt sur le territoire parisien qui accueillent près de 800 enfants.

La particularité de ces structures c'est d'offrir une forme de pédagogie, de cadre de sociabilisation aussi pour les enfants de 3 à 6 ans, ce qui est d'avoir une alternative à la scolarisation entre 3 et 6 ans en école maternelle et qui peut s'avérer adapté pour un certain nombre d'enfants et notamment en particulier pour les enfants en situation de handicap qui peuvent dans certains cas y trouver un cadre aux côtés d'autres enfants bien sûr, trouver un cadre plus propice à leur épanouissement.

Ces structures sont aujourd'hui menacées par la loi qui porte assez mal son nom parce qu'elle s'intitulait pour une École de la confiance et qui porte une loi qui prévoit l'instruction scolaire dès l'âge de trois ans. C'est une chose, mais en faisant cela elle n'a pas prévu le cas particulier des jardins d'enfants pédagogiques et va entraîner s'il n'y a pas de modification leur disparition à l'horizon 2024.

Donc ce vœu appelle le gouvernement, les parlementaires à reconsidérer cette position et à préserver la spécificité de ces jardins d'enfants pour les familles et les enfants concernés évidemment en premier lieu, mais j'ajouterai, là c'est ma délégation aux Ressources Humaines qui parle, pour les professionnels concernés ce sont évidemment des professionnels très investis dans ces structures qui aiment la particularité, les spécificités de ces structures et je dois dire que l'incertitude créée par la loi en la matière est aussi particulièrement dommageable à leur égard. Il y a des parents qui sont très mobilisés sur cette question, nous avons eu l'occasion de les rencontrer avec Johanne KOUASSI et qui sont très clairs sur les avantages de la pédagogie qui est déployée dans ces jardins d'enfants et fortement impliqués dans leur défense aux côtés des personnels.

Ce vœu appelle les décideurs, gouvernement et parlementaires, à revenir sur cette loi de 2019. Je vous propose évidemment de le voter le plus largement possible. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Jean-Noël AQUA avait demandé la parole.

Jean-Noël AQUA : Ce vœu pour nous est délicat parce qu'il met en tension les principes avec la pratique. Ce qui est sûr c'est que l'on a un problème de l'accueil des enfants porteurs de handicap. Il y a un manque de professionnels dans l'Éducation nationale, je crois qu'il est malheureusement constaté par beaucoup, pour accueillir ces enfants à la hauteur de ce que l'on devrait faire pour avoir réellement une école inclusive. C'est le résultat d'ailleurs au passage d'années de sous-investissement dans l'Éducation nationale et en particulier de la politique des cinq dernières années, notamment de Blanquer.

Je le dis quand même parce qu'il ne faut quand même pas l'oublier. Pour moi, c'est un vrai crève-cœur de voir que l'Éducation nationale n'a pas la capacité de s'adapter à tous les enfants et de vraiment promouvoir une éducation inclusive. Cela étant, nous sommes, nous, porteurs, demandeurs d'un système qui soit précisément une éducation nationale et j'entends qu'il y a évidemment l'histoire de ces jardins pédagogiques que nous soutenons aussi par ailleurs, mais l'histoire de ces jardins répondait à un besoin.

Avec cette loi que nous critiquons sur plein d'autres aspects, notamment le cadeau fait aux écoles privées, etc., néanmoins nous pourrions avoir l'opportunité d'aller vers un système unifié où l'Éducation nationale serait enfin à la hauteur des besoins. C'est évident qu'avec ce gouvernement, on espère qu'il va durer plus que quelques semaines et la possibilité est ouverte d'avoir un changement de politique, c'est vrai, on va s'y engager, c'est vrai que si l'on continue cette même politique, la porte sera fermée pour répondre à ces enfants. Cela est sûr, c'est pour cela que nous ne nous opposerons pas à ce vœu.

Néanmoins, nous aurions aimé porter tous ensemble un discours clair visant à dire que c'est à l'Éducation nationale de répondre aux besoins de ces enfants. Je le précise parce que c'est d'ici à 2024 que doit être le prolongement qui nous a été accordé, une des options qui est sur la table, et on ne va pas se mentir, c'est de convertir ces jardins d'enfants en structures qui seraient dans le privé sous contrat. On le voit fleurir ce privé sous contrat dans plein de justifications, parfois la justification est tout simplement l'entre soi, et parfois cela part de bons sentiments. Néanmoins, même si cela part de bons sentiments, cela contribue d'une logique qui nous semble détricoter cette Éducation nationale.

Pour toutes ces raisons nous sommes embêtés, excusez-moi de cette conclusion, entre d'un côté

évidemment tout l'intérêt et la pratique, ce sont les parents à la rentrée, en 2024, la rentrée prochaine ça va, ça devrait aller normalement, mais répondre aux besoins des parents qui sont légitimes et de l'autre côté il y a le système que nous construisons.

En tout cas a minima il me semble que ce vœu est un peu trop tôt en fait puisqu'attendons de voir quelle politique nous pourrions avoir, une politique alternative dans un mois ou deux avant de prendre acte quelque part que c'est mort, que de toute façon ce sera la même gabegie, la même austérité que celle que nous avons vue depuis cinq ans. Attendons à minima de faire cela pour avoir un positionnement qui nous permettrait de concilier le service public avec l'intérêt des enfants.

M. LE MAIRE : Une autre demande d'intervention avant que je réponde ? Je n'en vois pas. Ayons cette discussion, mais déjà partons de l'existant. Il n'est pas question de remettre en cause l'Éducation nationale par le maintien des jardins d'enfants, si on en était là, pauvre Éducation nationale !

C'est bien ce que je reproche au positionnement du ministre, un dogmatisme absolu, et je le reproche d'autant plus que pour rapporteur de la loi il y avait quelqu'un qui connaissait bien les jardins d'enfants. L'intérêt de ces jardins d'enfants était multiple, intégrer des pédagogies nouvelles, avoir une mixité sociale qui était évidemment à l'image des autres écoles que l'on voit dans le 13^e. Il n'y a évidemment pas de souci là-dessus d'autant que ces jardins d'enfants sont les jardins d'enfants de l'OPAC et donc de Paris Habitat qui sont localisés dans les quartiers les plus populaires du 13^e. Ils faisaient tellement un beau travail que cela devenait une solution pour un certain nombre d'enfants porteurs de handicap, en tout cas de familles qui étaient rassurées par cette forme de pédagogie à cheval à la fois sur l'espace qui est théoriquement alloué aux crèches et aux maternelles. Il s'agit simplement de conserver l'existant qui a montré tout son intérêt.

Je ne comprends pas cette remise en cause, il n'y avait aucun besoin, surtout qu'il n'y a évidemment aucun biais pour empêcher, limiter la maternelle obligatoire, parce que c'était cela le projet de loi de l'époque et donc il n'y avait aucune remise en cause. Le style aucun cheveu ne doit dépasser, en tout cas moi, ce n'est pas ma conception du service public. Je considère que des services publics peuvent se compléter et qu'il n'y a pas une prédominance entre ce qui peut être fait au niveau local ou au niveau national. C'est un ensemble qui doit faire en sorte que les enfants d'abord, mais plus largement les citoyens, soient bien accueillis et traités. C'est tout simplement cela ce vœu, cela ne va pas plus loin que cela.

Moi j'ai été très étonné du positionnement du ministre sur le sujet. Il était venu dans le 13^e, je l'avais gentiment pris par le bras en disant : écoutez, il y a quand même des spécificités qui existent, quelle nécessité de les remettre en cause alors que tout le monde est content, les personnels, mais plus encore les parents ? Je ne vois pas la nécessité de mettre un terme. La seule chose qui a été acceptée à l'époque c'était de retarder un peu le terme, c'est pour cela que nous nous en approchons dangereusement du terme, puisqu'au début c'était l'éradication tout de suite, en tout cas la fermeture très rapide. Je ne me souviens plus, je crois que c'était dans les deux ans donc cela a été élargi à plus d'années, mais forcément les familles concernées qui sont soit usagères actuelles, soit qui craignent pour demain, ils défendent simplement des lieux qu'ils ont appréciés en temps qu'usagers du service public, évidemment ils se mobilisent aujourd'hui.

C'est réaffirmer notre volonté, le débat parlementaire l'avait montré puisque plusieurs parlementaires parisiens étaient intervenus, notamment au Sénat sur le sujet. C'est bien dommage d'accompagner ces jardins d'enfants vers la fermeture ou en tout cas vers leur reconversion vers autre chose parce qu'évidemment cela reste des espaces publics, nous en ferons quelque chose. On est en train de regarder cela malheureusement, qu'est-ce qui doit être transformé en crèche, qu'est-ce qui doit être transformé en école maternelle pour dire les choses. Je ne suis pas sûr que l'on ait besoin de beaucoup d'écoles

maternelles, mais enfin regardons. Et effectivement comment on accueille au mieux les enfants porteurs de handicap.

On a accompagné des associations dans le 13e, vous le savez. Il y a une reconversion d'école sur le sujet pour accueillir des associations qui s'occupent d'enfants porteurs de handicap. Il y aura peut-être aussi des actions complémentaires à engager, voilà les pistes de réflexion. Mais encore une fois, pourquoi remettre en cause un truc qui marche bien ? Quel est l'intérêt, qu'est-ce que cela apporte de plus au service public, à l'Éducation nationale, de remettre en cause ces lieux qui n'ont rien de privé, ni sous contrat ni rien ?

Ce sont des lieux municipaux et oui nous assumons que cela coûte un peu d'argent supplémentaire à la Ville parce que l'on intervient sur des créneaux d'écoles maternelles qui ne sont pas de notre responsabilité directe, qui intègrent des pédagogies nouvelles. Je pense d'ailleurs que cela ne fait pas de mal à l'Éducation nationale d'être non pas challengée, mais en tout cas de voir qu'il peut y avoir d'autres formes de pédagogie qui sont intégrées dans d'autres lieux. Cela nourrit la réflexion, on va dire ça comme cela. Il n'est pas question de dire que l'un est mieux que l'autre, mais que les deux se complètent. Voilà tout simplement, ce vœu ne veut pas aller plus loin que cela.

Dans la piste que tu disais, sous contrat, oui, ce sont les parents eux-mêmes d'ailleurs qui ont posé cette question en disant est-ce que cela ne pourrait pas être une solution pour légaliser et bien montrer qu'on ne contourne pas la scolarité obligatoire. Évidemment, les jardins d'enfants cela ne contourne en rien la scolarisation obligatoire. Je pense que les enfants n'apprennent pas moins bien ni en maternelle ni en jardin d'enfants, ils suivent des programmes tout simplement, ils le font parfois de manière un peu différente.

Je n'irai pas plus loin, faisons en sorte de conserver à mon avis ce qui doit l'être et si cela ne marche pas, cela ne marche pas. On aura un nouveau gouvernement et donc un ou une nouvelle ministre de l'Éducation nationale, ce sera l'occasion peut-être d'initier ce dialogue et c'est la raison pour laquelle aussi ce vœu est déposé à ce moment-là.

Monsieur PENG.

Chang Hua PENG : Merci, Monsieur le Maire. Effectivement, vous abordez un sujet qui est important, j'ai aussi vu l'attachement de pas mal de riverains sur l'existant de ces jardins d'enfants et de leur utilité qui a été saluée de nombreuses fois lorsque l'on a abordé le sujet, lorsque j'ai abordé personnellement ce sujet avec eux.

Néanmoins, je partage l'avis de Monsieur AQUA sur cette question d'urgence d'autant que vous l'avez vous-même relevé, nous avons un Premier ministre, il me semble qui a été désigné, je ne suis pas certain. Une Première ministre, c'est une excellente nouvelle, qui est-ce ? Je ne sais pas qui c'est, peut-être Ségolène Royal, je n'en sais rien, bon bref. Pour revenir au local qui nous est cher...

M. LE MAIRE : On va vous donner l'information. La Première ministre s'appelle Élisabeth Borne qui d'ailleurs fit une partie de sa carrière à la Ville de Paris, à la Direction de l'Urbanisme notamment.

Chang Hua PENG : Merci, Monsieur le Maire, pour cette information. Du coup effectivement, je suis comme vous, je suis plein d'espoir sur ce nouveau ministre ou une ministre de l'Enseignement. Effectivement, je pense qu'il conviendrait de s'abstenir, je m'abstiendrai sur ce vœu. Je partage bien évidemment votre souhait de conserver l'existant.

M. LE MAIRE : Écoutez, je vais faire voter le vœu numéro 24.

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Deux abstentions.

POUR : 34

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2 (1 ÉLU DU GROUPE COMMUNISTE ET CITOYEN (M. AQUA) ET M. PENG

LE VŒU EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

V13 2022 20 Vœu relatif à l'avenir du site Eastman et de la santé environnementale déposé par Jean-Noël AQUA et les élu(e)s du groupe Communiste et Citoyen
--

M. LE MAIRE : Nous passons au vœu suivant. Je laisse la parole à Jean-Noël AQUA puisque c'est lui qui le présente.

Jean-Noël AQUA : Merci. Je voudrais revenir sur un sujet sur lequel nous sommes déjà revenus souvent, sur le sujet du devenir de Eastman. Vous connaissez tous ce sujet, je vais aller directement sur notre demande.

Vous savez qu'à la suite d'un certain nombre de changements, notamment sur l'offre de soins et notamment sur le centre de santé, on doit revoir actuellement, et les discussions sont en cours, le devenir et le scénario. Il y a un certain nombre de points qui sont des points sur lesquels nous avons souvent milité et sur lesquels nous souhaitons revenir pour vraiment cranter la discussion. Évidemment, là on n'est pas très originaux, de temps en temps on se répète et cela ne fait pas de mal, sur le devenir des salariés. Il nous semble important à la fois qu'il y ait un engagement ferme sur le fait qu'il n'y ait aucune hypothèse de diminution du nombre de salariés et en particulier non seulement le nombre, mais aussi leur fonction puisque c'est quelque chose qui revient et qui continue à revenir sur le fait que les laboratoires de la Ville...

On avait eu des discussions sous l'ancienne mandature, mais visiblement cela revient. Il nous paraît très important, que la Ville évidemment ne puisse pas faire tous ces prélèvements, c'est évident, mais que la Ville puisse aussi avoir un service de laboratoires et d'analyses propres nous semblent extrêmement important pour confronter. Je pense que c'est très important en matière d'analyse que l'on puisse confronter les points de vue et surtout les mesures.

L'exemple de ToxicWatch nous le prouve quand même, une source comme on le sait en sciences n'est clairement pas suffisante. Il y a la question des personnels en fait et il y a la question de leur déménagement à Davout qui se pose. Ce qui est sûr, en discutant avec plusieurs personnels et leurs représentants syndicaux, je pense qu'il y aurait besoin qu'il y ait un peu plus de communication en direction des OS et en direction des personnels sur le jeu de bonneteau qui s'organise, notamment le devenir du site Davout, notamment le déménagement qui peut ou pas avoir lieu. Il y a la question des personnels, il y a la question du devenir du lieu.

Je sais, Monsieur le Maire, que vous êtes attaché à l'ouverture, nous aussi, il nous semble que c'est intéressant. Il nous semble important aussi qu'il y ait une offre de soins de secteur 1, pour nous la question de l'offre de soins de secteur 1, je pense que l'on est tous d'accord là-dessus, il s'agit de le tanquer et d'être clair là-dessus. Par ailleurs, sur l'offre de soins, je pense que nous sommes tous attachés à la question des fauteuils dentaires pour enfants. Il nous semble très important qu'ils soient conservés soit sur le site, soit à côté, à mètres carrés constants pour continuer d'avoir cette offre. Ce n'est pas la même chose. Là aussi, et j'y reviendrai à la fin, il y a plusieurs rumeurs, plusieurs hypothèses, plusieurs choses qui se contredisent, mais en tout cas avoir une spécificité enfant pour les fauteuils dentaires nous paraît important, ce n'est pas la même chose qu'un créneau avec quelqu'un qui sait faire aussi avec les enfants, mais qui fait aussi les

adultes et que ce ne soit pas une spécificité propre. C'était quelque part la marque de fabrique d'Eastman et nous pensons que c'est important de continuer.

Enfin, clairement, il y a besoin à mon avis de mettre un peu plus à plat un certain nombre d'informations. Il nous semblerait important, par exemple, en Commission du Conseil de Paris, cela pourrait être aussi, j'y pense en relisant le vœu, ce peut être aussi en Conseil d'arrondissement, on n'a pas vraiment l'équivalent d'une sorte de débat organisé ou sous une autre forme, mais en tout cas il nous semblerait important que nous puissions discuter du devenir un peu plus de ce centre parce qu'il y a beaucoup d'enjeux, il y en a d'autres aussi, mais que je n'ai pas listés, il y a beaucoup d'enjeux qui se juxtaposent.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Nous avons Anne SOUYRIS qui est présente parmi nous, je pense que c'est la personne la mieux placée pour parler notamment du devenir médical parce que cela fait partie des choses déjà décidées et actées.

Pour le reste, je reprendrai la parole ensuite sur le devenir du bâtiment lui-même. Je te laisse la parole tout de suite, Anne SOUYRIS, et ensuite je la passerai à Monsieur OLIVIER.

Anne SOUYRIS : Merci, Monsieur le Maire. Merci pour ce vœu qui tombe à point nommé. La réalité c'est que la situation est compliquée. Il faut savoir que la Compagnie de Phalsbourg a réussi le concours et l'appel d'offres il y a quelques années maintenant, mais que Ecozem, qui était son partenaire pour mener à bien le projet sanitaire, finalement a lâché l'affaire et donc n'est plus dans cette histoire du tout. Il a fallu pour la Compagnie de Phalsbourg proposer de nouveaux projets sanitaires.

Vous savez que dans le legs de Eastman à la Ville de Paris il y avait cette condition, il fallait qu'il y ait un projet sanitaire important en particulier pour les personnes les plus pauvres et les enfants les plus pauvres, d'où le dentaire présent actuellement à Eastman et le fait que c'était dans le cahier des charges de l'appel à projets qu'a gagné la Compagnie de Phalsbourg.

Maintenant que cet opérateur n'est plus là dans ce projet-là, nous avons demandé à la Compagnie de Phalsbourg de proposer d'autres projets avec d'autres opérateurs. Ils sont en train de le faire, il y a plusieurs options qui se posent à nous, notamment celle d'un projet de pédiatrie, celle d'un projet pour les enfants précoces. Un certain nombre de projets sont sur la table sauf que pour le moment la Compagnie de Phalsbourg n'est pas forcément complètement sûre de vouloir faire que du secteur 1, ce qui pour moi pose un problème majeur, pas que pour moi, pour l'équipe de l'exécutif dans son ensemble, d'où le fait que l'on a eu plusieurs rendez-vous pour reparler de cette question-là et dire que non il fallait une proposition qui soit exclusivement en secteur 1, c'est-à-dire que tout le monde puisse y avoir accès sans dépassement.

Je ne peux pas vous donner une réponse maintenant puisque la question est toujours sur la table.

Il y a un deuxième sujet du point de vue sanitaire qui est celui sur lequel je répondrai également, qui est la question du service de santé environnementale qui est un fleuron de nos services publics. Il faut être clair, moi je suis extrêmement fière, il est hors de question que l'on touche un cheveu à ce service, que ce soit son personnel ou bien ses machines et son laboratoire. Il faut savoir que ce laboratoire est tellement exceptionnel que tout ce qui est prélèvement d'amiante et analyse d'amiante en France passe par notre laboratoire parisien, donc vous voyez que c'est important. On a encore investi sur cette question pour pouvoir faire des analyses plus fines. La question du plomb il y a quelques années qui s'est posée particulièrement après l'incendie de Notre-Dame, le fait que nous ayons un service interne qui a permis de faire des mesures très rapidement et tout le long de l'été pour pouvoir faire en sorte de faire un suivi des enfants et d'avoir vraiment quelque chose au niveau, c'était grâce à notre service de santé parisien. Bien entendu vraiment je vais m'employer et me réemployer. Je m'engage personnellement sur la question du

fait qu'il ne s'agit pas du tout de diminuer la portée de ce service environnemental.

Effectivement, ce que disait Monsieur AQUA est juste, nous avons pensé il y a quelques années le déménager sur un site qui était en construction sur le boulevard Davout dans le 19^e arrondissement. Normalement, l'idée était de faire un service très élargi environnemental de santé puisqu'avec des associations, un vrai centre de ressources de santé environnementale. Pour des raisons diverses et variées finalement ce ne serait que le service de santé environnementale, mais la question est flottante puisque, tant que la question de Phalsbourg n'est pas complètement assurée, comme je ne veux en aucun cas mettre en danger ce service, je considère, et nous considérons, que soit il reste là avec des travaux qui nous permettront de pouvoir faire en sorte d'en élargir la portée, soit quoiqu'il se passe, c'est parce que l'on aura des assurances de pouvoir peut-être sur un autre site, notamment Davout, pouvoir le transporter de manière à ce qu'il soit vraiment au mieux, non seulement sauvegardé, mais qu'il puisse se développer. Cela est vraiment une assurance que la Maire de Paris a toujours redite, réaffirmée, je vous le dis, qui est aussi pour moi un enjeu fondamental. Sur ces deux questions-là, il n'y a aucun problème.

Sur la question y compris des sièges dentaires pour les enfants, de toute façon ce que nous avons prévu dès la dernière mandature, c'était de les transporter à notre centre Edison qui doit être complètement rénové, mais les garder intégralement. De la même manière, nous gardons le même nombre dédié aux enfants de sièges dentaires parce que c'est quelque chose d'extrêmement important. Tout ce qui dentaire pour les enfants est très cher, pour les adultes aussi d'ailleurs, mais pour les enfants également. Il y a en plus une particularité à Eastman que nous souhaitons continuer d'avoir, qui est de s'occuper et de prendre en charge des enfants handicapés. Cela est important de le continuer quoi qu'il se passe, quel que soit le lieu. Cela de toute façon je pense qu'on le fera, ce sera beaucoup plus logique de regrouper de toute façon les sièges, néanmoins c'est pareil, il n'y a aucune mise en danger de ces sièges de dentisterie.

Quant à l'idée d'en faire état au Conseil de Paris, vous proposez la 4^e Commission, bien entendu, moi je suis complètement d'accord pour que l'on puisse avoir des débats sur la question une fois que l'on connaîtra le nouveau projet de la Compagnie de Phalsbourg. En même temps, sachez-le pour toute votre information et en toute transparence, on instruit le fait de voir en alternative si cela ne fonctionne pas avec la Compagnie de Phalsbourg de pouvoir le garder en régie, de quelle manière, comment réorganiser les choses, mais toujours avec le même périmètre, de préserver quoiqu'il en soit le SPSE et de préserver évidemment les sièges dentaires, je le répète, qui de toute façon seraient transportés à Edison.

Je laisse évidemment notre maire parler de toute façon de l'ouverture sur l'extérieur puisque c'est vrai que c'est un projet important de pouvoir ouvrir de toute façon ce centre de manière beaucoup plus ouverte au public. C'est un sujet qui dépasse la santé même si moi je trouve que notre service de santé environnementale devrait avoir vocation à avoir beaucoup plus de publicité, être beaucoup plus ouvert et faire beaucoup plus de sensibilisation que ce n'est le cas. Le fait de participer de cette ouverture au public serait évidemment un plus.

Je vous remercie. Évidemment, j'appelle à voter.

M. LE MAIRE : Je laisse la parole à Jean-Baptiste OLIVIER.

Jean-Baptiste OLIVIER : Je serai beaucoup plus bref. Moi, je m'interroge tout simplement sur le fait que la Compagnie de Phalsbourg continue à être aux manettes, si j'ose dire, excusez-moi de le dire comme cela. Il y a trois ans, quasiment jour pour jour, il y avait eu ce jury. Ce projet ne m'avait pas du tout convaincu, c'était un patchwork assez peu logique et je me disais que je ne voyais pas comment cela pouvait fonctionner. J'étais le seul à avoir voté contre et il se trouve que l'opérateur a jeté l'éponge comme vous l'avez dit. Pourquoi est-ce que l'on ne reprend pas le jury aujourd'hui ? Je ne vois pas pourquoi à partir du

moment où le projet qui a été retenu ne correspond plus à ce qui a été présenté, je ne vois pas pourquoi ce projet ne serait pas caduc. Voilà ma question, en dehors de toutes les considérations de santé qui viennent d'être évoquées et que nous partageons.

M. LE MAIRE : Merci à vous pour vos différentes interventions. Évidemment, on votera ce vœu, il ne mange pas de pain en soi. C'est demandé de communiquer, mais communiquer sur quoi ? C'est cela le vrai sujet.

La question : pourquoi pas recommencer quelque chose ? On avait un candidat sur place qui investissait pour des raisons plus d'attachement local que des raisons financières. C'est pour cela d'ailleurs qu'il avait gagné, pour dire les choses. Moi, je ne suis pas spécialement attaché au maintien de la Compagnie de Phalsbourg, ce n'est pas le sujet. Le sujet c'est ce que l'on veut faire de ce bâtiment, c'est cela le sujet. J'entends ce que vous dites, il me semble que j'entends la même chose, en tout cas sur le beau projet, qui pourrait être de l'ouvrir au public. Des bâtiments historiques de cet intérêt dans le 13^e, il n'y en a pas tant que cela et des bâtiments historiques de cet intérêt qui donnent sur un parc, il n'y en a qu'un et c'est celui-là.

Ce que je reproche, c'est pour cela que cette idée avait germé, ce que je reproche à cet endroit c'est que l'endroit théoriquement qui devrait être le plus vivant du parc de Choisy, c'est celui qui l'est le moins. C'est là où il y a les fontaines, c'est là où il y a cet escalier qui est superbe, c'est là où il y a l'accès à ce bâtiment. Pourquoi il ne l'est pas, ce bâtiment est fermé sur le parc de Choisy et fermé totalement sur lui-même.

Quant au respect de la donation Eastman, c'est la Ville de Paris qui n'a pas respecté la donation Eastman. Trois fauteuils dentaires perdus dans un coin du bâtiment, on ne peut pas dire que c'est le respect du soin des enfants. C'est la Ville de Paris qui a souhaité y installer d'autres services, des laboratoires, pourquoi pas, mais en tout cas elle ne respecte pas la donation, c'est le moins que l'on puisse dire. D'ailleurs ces fauteuils dentaires étaient tellement peu opérationnels, je vous rappelle qu'il fallait oser à l'époque non seulement les renvoyer dans un coin en demi-sous-sol du bâtiment, mais en plus avoir l'idée de mettre trois fauteuils dentaires pour enfants dans la même salle. Pour les dentistes, vous imaginez soigner trois enfants en même temps dans trois fauteuils dans la même salle. Il faudra me montrer un cabinet où cela existe ailleurs en France, évidemment pour des raisons que vous comprendrez aisément. C'est donc normal qu'ils soient transférés, c'est ce qu'a dit Anne SOUYRIS, ils seront transférés et ils seront bien mieux dans le centre de santé qui est juste à côté. Cette question est réglée.

Maintenant, est-ce que nous sommes capables de nous mettre d'accord sur le fait d'ouvrir ce bâtiment au public ? À chaque fois que je m'y rends, en dehors que c'est intéressant ce que fait le SPSE évidemment, surtout je trouve que ce bâtiment est très beau. Il a été gardé dans son jus, comme on dit, en respectant les escaliers, mais la Ville de Paris a commencé à y installer ses laboratoires parce que là ils ont créé un étage ex nihilo et cela a été un massacre. D'ailleurs, le projet qui était retenu prévoyait de revenir sur ces trucs affreux qui avaient été créés, cette dalle de béton qui a saccagé le bâtiment. Un, la Ville de Paris n'a pas respecté la donation, deux, elle a un peu saccagé le bâtiment. Heureusement, tout le reste a été conservé.

Moi j'estime que cela pourrait être un beau projet. Il faut que l'on soit d'accord entre nous, sinon cela n'aurait pas de sens, un projet comme cela se porte collectivement. Je n'étais pas dans l'attente d'un super lieu extrêmement coûteux, etc., que l'on fasse un lieu de sortie à cet endroit, un restaurant, un lieu d'exposition, un lieu où les familles pouvaient se retrouver, essayer de retrouver ce lien avec le parc de Choisy, réutiliser cette terrasse, y mettre des tables et des chaises et qu'il y ait des familles qui y aillent, déjà cela me plaît beaucoup. Après sur la partie santé, est-ce qu'on la garde, est-ce qu'on ne la garde pas, qu'est-ce qu'on y fait, qu'est-ce qu'on y fait d'autres ? Je n'en sais rien, ce n'est pas cela le vrai sujet.

Dernier sujet, pourquoi cette idée avait germé aussi ? Parce que ce lieu nécessite de très importantes rénovations, très importantes. Après il y a deux façons de faire, soit le faire payer par le privé, soit le faire payer par le public. Le choix a été de ne pas le faire payer par le privé parce qu'il n'y avait pas l'argent à la fois pour relocaliser les laboratoires dans de très bonnes conditions et de les développer d'ailleurs et payer aussi pour la rénovation du bâtiment. C'est pour cela qu'il y a eu ce jury, ce n'est pas plus, pas moins. Moi je trouvais en tout cas ce biais intéressant.

Est-ce qu'il faut que la Ville de Paris reprenne en main les choses ? Je n'en sais rien. Si elle les reprend, cela veut dire que l'on ne fait rien maintenant et pour plusieurs années parce qu'il n'y a pas d'argent et cela veut dire que les laboratoires resteront dans leur état au même endroit, cela veut dire que le bâtiment, on n'aura pas les moyens de le rénover, mais surtout il ne sera pas du tout ouvert au public. Évidemment, je le regretterais, peut-être d'autres le feront plus tard, mais en tout cas je trouve que l'idée était bonne en soi.

Quand je vous entends, je n'en entends pas qui remettent en cause cette idée d'ouverture au public. Nous en sommes là. Évidemment, cela pourra se faire encore une fois, et je te le dis très clairement, Anne, moi, mon positionnement n'avait pas été de passage en force. On a fait mille réunions sur le sujet, etc. Il va falloir un moment donné ouvrir un peu le jeu ou le refermer définitivement. Si on rate cette opportunité, je pense que ce ne serait pas bien pour le 13e parce que c'en est une, et parce que je pense que cette idée était intéressante en soi. Nous en sommes là, s'il faut reporter le projet de plusieurs années, on le reportera de plusieurs années.

Pour répondre à Jean-Noël AQUA, les choses ne sont pas décidées, c'est difficile d'aller précisément devant les personnels pour leur donner un calendrier précis. Votons ce vœu, cela fera peut-être un peu bouger les lignes et cela nous obligera peut-être à discuter plus collectivement et on verra ce qui se produit.

Mesdames et Messieurs de l'opposition, vous serez les bienvenus dans cette discussion, pas de problème. Je vais faire voter ce vœu.

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

POUR : 36 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE VŒU EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

V13 2022 21 Vœu relatif au contrat Plan État-Région déposé par Jean-Noël AQUA et les élu(e)s du groupe Communiste et Citoyen

M. LE MAIRE : On va passer au suivant, c'est toujours Jean-Noël AQUA, c'est au sujet du contrat Plan État-Région.

Jean-Noël AQUA : J'ai compris, Monsieur le Maire, je vais aller vite. On a un nouveau président qui nous dit vouloir faire de la planification écologique. Je continue à penser qu'il n'y a pas d'amour, il n'y a que des preuves d'amour, et donc une des preuves d'amour en matière de transition écologique c'est la question du développement des transports en commun.

On sait quand même que le secteur des transports est un des premiers polluants et cela s'invite aussi dans l'actualité parce que c'est aussi un secteur de dépenses importantes pour les Françaises et les Français. Développer une offre de transport public qui permet de se déplacer très souvent moins cher que les offres privées, c'est répondre à la fois à la question sociale et écologique. Il y a les déclarations, planification

écologique, tout le tralala et il y a la réalité. La réalité c'est que visiblement cela a l'air de coïncider sur les investissements, sur l'argent, souvent ce que certains considèrent comme un détail, mais qui est le nerf de la guerre quand il s'agit de choses un peu lourdes comme typiquement le développement des transports en commun.

Les discussions sur le contrat Plan État-Région visiblement se font en secret au niveau régional entre autres avec l'État, notamment sur le volet mobilité, tant la droite version conservatrice que la droite version, je ne sais pas comment ils font en sorte de ne pas faire ruisseler les informations sur les questions de l'investissement sur les transports en commun.

Or, pour nous en Île-de-France c'est crucial. Les investissements pour les six années à venir, je dois me tromper, on a raté déjà jusqu'à 2030, dans le restant en tout cas, c'est tout cet investissement qui est en jeu, notamment sur le 13e. Je ne vais pas vous passer la liste, mais on est entre autres concernés, on va en parler tout à l'heure sur le financement ou pas de l'extension de la ligne 10. Il y a beaucoup de projets structurants qui sont sur la table, des projets sérieux qui ont été travaillés, qui ont été travaillés avec les populations, qui ont été travaillés avec les élus de longue date, qui permettraient de désenclaver un certain nombre de territoires, qui permettraient de fluidifier les circulations, etc. Il y a toute une palanquée de projets qui sont sur la table et qui risquent très fortement, parce que les discussions ont beau être secrètes, il y a des choses qui ruissellent puisque même des maires de droite voient bien l'intérêt aujourd'hui de développer les transports en commun dans l'intérêt de leur population. On voit qu'un certain nombre de choix de lignes pourraient être repoussés sine die, pourraient être biffés clairement. C'est un peu un vœu visant à interpeller.

Nous, cela nous concerne sur le 13e en particulier, on ne l'a pas fait dans tous les arrondissements, mais sur les arrondissements qui sont concernés. Il y a besoin de mettre un coup de projecteur, besoin d'en parler plus dans les médias, il y a besoin d'en parler plus en termes d'élus. La question du financement du contrat Plan État-Région sur les aspects mobilité est aujourd'hui très probablement insuffisante. Nous plaçons la barre, si l'on veut que l'ensemble des projets qui sont raisonnables soient financés, la barre est à 15 M€ pour les six ans à venir sur les enjeux dont on parle, c'est une somme qui est relativement honnête. Évidemment, on n'est pas pour simplement lancer des chiffres et dire il n'y a qu'à et on se débrouillera. Nous demandons qu'il y ait une fiscalité, nous avons plein de propositions, cela peut être sur les parkings, cela peut être sur les bureaux, etc., mais une fiscalité dédiée pour ce financement qui soit vertueuse socialement et écologiquement.

M. LE MAIRE : Des demandes de prise de parole sur ce vœu ou je sou mets tout de suite à vos voix ?
Monsieur PENG.

Chang Hua PENG : Merci, Monsieur le Maire. Effectivement, je comprends l'impatience de Monsieur AQUA sur la problématique des transports sachant que l'État a une vraie volonté de développer ces axes de transport à la fois efficaces, rapides et vertueux écologiquement bien évidemment.

Force est de constater que même en ayant essayé à de multiples reprises au niveau des différentes élections intermédiaires, nous avons échoué à notre tâche, donc nous ne sommes pas malheureusement majoritaires ni à Paris ni à la Région. Bien évidemment, pour pouvoir nous-mêmes, j'allais dire, manœuvrer, proposer des choses au sein de ces deux belles institutions, nous sommes un peu, bien évidemment, désarmés.

Je peux vous dire que l'on est pour le développement de ces axes de transport néanmoins pour des dimensions de fiscalité, malheureusement je suis obligé de m'abstenir dans la mesure où je n'ai aucune connaissance ni de volonté de savoir s'il y a une perspective de financer cela via comme vous le dites une

recette fiscale vertueuse socialement et écologiquement. Je suis dans l'impossibilité à l'heure actuelle de pouvoir m'orienter vers cela.

M. LE MAIRE : Merci. Je vais faire voter ce vœu.

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Il est adopté.

POUR : 31

CONTRE : 0

**ABSTENTION : 5 (4 ÉLUS DU GROUPE UDC 13 (MME ESTIENNE et MM. LE, OLIVIER, SHOUKRY) ET M. PENG
LE VŒU EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

V13 2022 22 Vœu relatif au prolongement de la ligne 10 du Métro déposé par Jérôme COUMET, Antoine GUILLOU et l'ensemble des élus de la majorité municipale

M. LE MAIRE : Nous passons au vœu qui nous rapproche davantage du 13e, mais qui concerne toujours les transports en commun. Il s'agit du prolongement de la ligne 10 du Métro. Je précise que ce vœu est déposé en parallèle par les communes concernées et les collectivités concernées. Antoine GUILLOU.

Antoine GUILLOU : Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Effectivement, un vœu qui illustre en quelque sorte le précédent, il illustre l'importance du contrat de Plan État-Région qui est un document tout à fait crucial dans le financement des infrastructures de transport, de transport en commun en l'occurrence dans la région Île-de-France et donc à Paris.

Il nous concerne particulièrement dans le 13e à travers le projet d'extension de la ligne 10 à partir d'Austerlitz et jusqu'aux villes d'Ivry et de Vitry qui pourrait permettre une connexion avec le Grand Paris Express. Un projet de transport tout à fait structurant pour le 13e, pour Paris, pour les communes d'Ivry et de Vitry, pour le département du Val-de-Marne d'ailleurs qui sont des collectivités qui sont regroupées depuis un certain nombre d'années au sein de l'association La Grande 10 qui porte ce projet, porte l'extension du Métro et anime cette ambition à la fois dans les contacts avec les différents élus et décideurs, mais aussi à travers un certain nombre d'animations et de mobilisations citoyennes sur le territoire des différentes villes concernées. Un projet d'extension qui est tout à fait crucial pour l'Île-de-France dans son ensemble d'ailleurs puisque sur ce trajet, le futur trajet de ce que pourrait être l'extension de la ligne 10 nous avons certaines des zones d'aménagement les plus emblématiques, celles qui vont amener aux transformations extrêmement importantes que ce soit dans le 13e, à Ivry ou à Vitry avec de nombreux habitants supplémentaires, de nombreux salariés supplémentaires aussi et à travers les différentes activités économiques qui vont s'y développer. L'enjeu est que les transports en commun soient au rendez-vous de cela.

Ce vœu plaide pour réaffirmer l'importance du projet d'extension de la ligne 10 dans ce contexte urbain, qui est celui que je viens de décrire, et que pour nous ayons plus, quand je dis « nous », ce sont les élus locaux, les élus des collectivités concernées. C'est pour cela que ce vœu est effectivement déposé dans sa forme de collectivité, que nous ayons plus de visibilité sur les discussions qui se tiennent entre le gouvernement et le préfet de région.

J'entends ce que vous disiez, Monsieur PENG, mais dans le contrat de Plan État-Région, il y a quand même État. Il me semble que de ce côté-là il y a quand même quelques cartes entre les mains du gouvernement. En réponse à un courrier de l'association La Grande 10, la présidente de la région Île-de-France indiquait qu'à sa connaissance le préfet de région n'avait pas de mandat du gouvernement pour discuter du volet transport du contrat de Plan État-Région ce qui est quand même assez étonnant de la part du gouvernement en l'occurrence. Donc, évidemment, le projet d'extension de la ligne 10 se trouvait

lui-même plongé dans cette incertitude. Depuis aujourd'hui nous savons ce qui occupait le ministre des Transports, la préparation de sa reconversion, c'est peut-être pour cela que les choses n'avançaient pas, mais enfin nouveau contexte aidant, nous espérons évidemment que ce volet transport pourra avancer, que l'extension de la ligne 10, il ne s'agit bien sûr pas à ce stade des travaux.

Ce que nous demandons à travers ce vœu c'est que les études pour le projet d'extension de la ligne 10 soient inscrites dans ce contrat de Plan État-Région. C'est un budget significatif évidemment des études pour un projet important, mais qui reste malgré tout modeste par rapport à des projets de travaux. Il est pour autant extrêmement important que ces études soient programmées dès maintenant si l'on ne veut pas prendre de retard dans l'horizon de réalisation du projet c'est-à-dire les années 2030. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. J'espère que ce vœu va nous rassembler, c'est le bon moment, c'est le moment où le contrat de plan État-Région est en discussion. Moi, simplement, je voudrais vous dire en deux phrases, il s'agit de l'un des grands oublis, le principal oubli à mon sens de tout ce qui a été créé sur l'amélioration des transports publics parisiens. Certes il y a des avancées considérables, certes il y a des corrections que nous avons pu mener à bien, la présence de la station Maison Blanche qui était un peu oubliée aussi. Des quartiers entiers de développement en plein cœur de l'agglomération parisienne, je ne parle pas des nôtres, je parle d'abord de ceux d'Ivry et de Vitry, à cette échelle, il n'en a pas tant que cela et en tout cas ce sont les principaux. On sait bien que ces principaux auront énormément de mal à se créer, à se développer tant qu'il n'aura pas un transport lourd qui les desservira. C'est une erreur manifeste, je ne sais pas si nous serons en mesure de la corriger vite, mais en tout cas c'est un enjeu majeur d'abord pour nos voisins, puis évidemment pour nous-mêmes parce que cela améliorerait considérablement la desserte du 13e et singulièrement des nouveaux quartiers de Paris Rive Gauche. Monsieur OLIVIER, vous avez demandé la parole.

Jean-Baptiste OLIVIER : C'était juste pour dire que nous voterons ce vœu puisque cela fait des années et des années que l'on met dans nos programmes, que ce soit en 2008, cela ne nous rajeunit pas, 2014, le prolongement de la ligne 10. Quant au contrat de plan État-Région, vous avez tout à fait raison de dire que c'est quand même l'État qui finance. C'est quand même un peu compliqué de dire que l'État n'est pas autour de la table et n'a pas les manettes. Tous unis pour la ligne 10.

M. LE MAIRE : Merci. Monsieur PENG.

Chang Hua PENG : En fait, c'est pour faire un petit correctif. Quand je disais l'État, c'est dans le sens fiscal du terme. Maintenant, on ne peut pas préjuger de ce que fera Bercy dans les mois futurs pour financer tel ou tel projet de transport. Concernant la ligne 10 en l'occurrence, je veux vous annoncer bien évidemment que l'on sera tous collectivement en soutien à ce projet de prolongement de la ligne 10 puisque bien évidemment, à titre personnel, même pour l'ensemble des représentants locaux, on est tous d'accord même les candidats, etc. Tout le monde est d'accord pour le prolongement de la ligne 10, d'ailleurs c'est dans les programmes tout simplement. Cela est acté, vous aurez l'unanimité.

M. LE MAIRE : C'est bien, je vais pouvoir faire voter ce vœu.

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous en remercie.

POUR : 36 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE VŒU EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

V13 2022 23 Vœu relatif aux interventions et aux violences contre les pompiers de Paris déposé par Chang Hua PENG

M. LE MAIRE : Dernier vœu présenté avant deux questions, c'est Monsieur Chang Hua PENG qui le rapporte.

Chang Hua PENG : Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit d'un vœu sur lequel je souhaiterais arriver à l'unanimité sur le soutien à nos pompiers. Je l'ai déposé le 4 mai, la journée internationale des pompiers, pour rendre hommage au travail qu'ils accomplissent quotidiennement dans notre arrondissement. Dans le vœu, il est listé toutes leurs interventions sur l'année écoulée. Aussi dire par rapport au contexte actuel, malheureusement ils sont victimes de violences. Au 1er mai, en marge de la fête du Travail, on a pu tous voir les images de ce pompier en intervention se faire violenter. Ce n'est pas quelque chose de rare, dans d'autres circonstances aussi il y a déjà eu ce cas de figure. Bien évidemment, je souhaiterais que l'ensemble de notre Conseil d'arrondissement puisse se retrouver pour à la fois saluer leur travail et condamner ce type de violences. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Jean-Noël AQUA.

Jean-Noël AQUA : Merci, Monsieur le Maire. Nous aimerions aller vers un vote qui soit commun et pour cela on aimerait faire évoluer un peu le vœu tel qu'il nous est présenté. C'est évident que des violences envers des fonctionnaires et même envers toute personne sont insupportables, mais en particulier envers des fonctionnaires qui assurent la sécurité de tout un chacun, qui assurent un droit qui nous semble fondamental qui est le droit évidemment à la sécurité.

Ces violences, nous les condamnons absolument, mais nous n'avons pas l'indignation à géométrie variable. Nous avons vu il y a moins de six mois des violences contre ces mêmes pompiers cette fois-ci de la part de policiers lors de la manifestation des pompiers. C'était à Paris en janvier, des pompiers qui manifestaient avec leur outil de travail, avec leur casque, avec leur habit, etc., pour demander des choses relativement basiques à savoir des embauches, à savoir des augmentations de salaire puisqu'ils sont frappés comme tous les fonctionnaires par le gel du point d'indice. Ils demandaient des choses relativement légitimes. La police a été envoyée par le gouvernement, et il y a eu, je ne dis pas que c'étaient des ordres ou quoi que ce soit, évidemment pas, néanmoins nous avons vu des violences contre ces mêmes pompiers. Moi, toutes les violences contre les pompiers me sont insupportables, je pense qu'il s'agit de toutes les condamner. Je vous proposerai de supprimer juste la fin de l'attendu, vous dites "on condamne les violences contre les pompiers dans l'exercice de leurs fonctions." Non, pas que dans l'exercice de leurs fonctions. Supprimons les violences et supprimons "intervenant dans le cadre de leurs fonctions" et rajoutons par exemple "considérant les violences policières à l'encontre des pompiers de Paris ayant émaillé les manifestations en octobre 2021 et janvier 2022" parce que c'est une réalité. Vous ne pouvez pas à la fois et vous avez raison de constater les violences du 1er mai et oublier d'autres violences sinon c'est un peu de l'indignation à géométrie variable.

Par ailleurs, il y a un deuxième point, les pompiers si vous les écoutez, si l'on dépasse simplement l'image médiatique, et on en a sur le 13e, c'est facile d'aller discuter avec eux, j'en connais dans mon Parti notamment, en fait ils nous disent le problème de leur profession, mais comme tous les fonctionnaires, il y en a beaucoup ici que je connais, c'est là aussi le manque d'effectifs. Leur vie professionnelle au quotidien est rendue très difficile par le manque de moyens. Je vous propose de rajouter un autre attendu puisque vous nous demandez d'interpeller, on peut appeler le gouvernement ou le futur gouvernement, je ne sais pas qui ce sera, vous avez peut-être plus d'informations que moi, mais appeler le futur gouvernement à réaliser sans tarder des embauches de pompiers et à revaloriser le point d'indice déterminant leur rémunération qui est visiblement un problème pour ces hommes et ces femmes qui assurent notre sécurité.

M. LE MAIRE : Bien. Il me semblait que l'on allait vers la fin de notre Conseil d'arrondissement, visiblement il y aura quelques prolongations. Monsieur PENG, vous voulez réagir à ces propositions, celles que vous prenez, celles que vous ne prenez pas.

Chang Hua PENG : Il y a toute une pléiade de propositions qui m'arrivent. D'ailleurs, je salue le talent de Monsieur AQUA sur sa capacité à proposer des choses qui font déborder l'objet de mon vœu. Pourquoi, je vous explique. Je fais une distinction entre un fonctionnaire qui exerce sa fonction sur son lieu de travail, sur son temps de travail et un fonctionnaire qui n'est pas sur son lieu de travail. Le droit de manifester est quelque chose qui est extrêmement important, je pense que vous y êtes très attachés, mais ne confondez pas les luttes. Quand je dis ne confondez pas les luttes, les luttes il faut les prendre une par une. Vous voulez du temps de travail, proposez un vœu sur le temps de travail. Vous considérez qu'il y a des violences perpétrées sur des fonctionnaires pendant les manifestations. Je vais vous dire quelque chose, je suis contre la violence. Il ne faut pas le cantonner uniquement aux fonctionnaires, il faut faire un vœu contre la violence illégitime. Je vous soutiendrai dans cette démarche-là, vraiment je suis très sincère avec vous, mais pour le coup il faudrait déposer quand c'est illégitime si tant est qu'il y ait des violences qui puissent être illégitimes. Bref, tout ce que je peux vous dire, je, trouvais scandaleux qu'à l'heure actuelle dans notre société où on a besoin de concorde, on a besoin d'apaisement que des violences envers des pompiers dans l'exercice de leur fonction, j'ai trouvé cela dommage et j'ai formulé ce vœu, on a travaillé collectivement sur ce vœu pour aboutir à une unanimité. Pour le coup, je suis désolé, je ne pourrais pas prendre vos propositions.

M. LE MAIRE : Vous ne prenez pas les amendements proposés. Sauf s'il y a d'autres demandes d'intervention, je vais pouvoir le faire voter.

Je le voterai parce que je m'oppose à ces violences qui sont évidemment totalement illégitimes contre un pompier dans le cadre de ses fonctions et de son travail.

Je vais donc soumettre à vos voix le vœu proposé par Monsieur Chang Hua PENG.

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Il y a un certain nombre de NPPV. Merci beaucoup.

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

4 ÉLUS DU GROUPE COMMUNISTE ET CITOYEN (MME KARAOUN GOUZOU, MM. AQUA, BOULET et COURBAN) NE PARTICIPENT PAS AU VOTE

LE VŒU EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Q13 2022 01 Question relative aux fermetures et aux ouvertures de classes à la rentrée prochaine posée par Jean-Baptiste OLIVIER, Mireille ESTIENNE et les membres du groupe Union de la Droite et du Centre pour le 13^e

M. LE MAIRE : Nous allons passer aux dernières questions, on va essayer de faire vite. Je laisse tout de suite la parole à Mireille ESTIENNE parce que c'était l'autrice des deux questions.

Mireille ESTIENNE : Nous sommes bientôt à la fin de l'année scolaire et oui déjà. Il y a quelques semaines il y avait éventuellement des menaces de fermeture de classes. C'est pour ça que notre groupe souhaiterait faire un point justement pour savoir où en sont les éventuelles fermetures de classes ou d'ouvertures de classes. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je vais laisser Emmanuel COBLENCE répondre, mais il avait déjà fait le point au dernier Conseil d'arrondissement.

Emmanuel COBLENCE : Merci Monsieur le Maire. Merci, Madame ESTIENNE, pour votre question. Effectivement on en a déjà parlé lors du dernier Conseil d'arrondissement, c'était le 7 mars dernier. Il se trouve que le Conseil d'arrondissement du 7 mars tombait très bien pour cela puisqu'il suivait d'une dizaine de jours le Conseil départemental de l'Éducation nationale où sont proposées un certain nombre d'ouvertures et de fermetures de classes. J'avais pu faire à ce moment-là un point complet sur ce que nous propose le Rectorat sur le 13e. Je ne vais évidemment pas refaire l'ensemble des éléments que j'avais communiqués à ce moment-là. Depuis, il n'y a pas eu de nouveau CDEN, le prochain CDEN je vous donne sa date, c'est le 28 juin prochain. Comme nous sommes actuellement en pleine période d'inscriptions en particulier pour les petites sections, les CP et en pleine période de dérogations, le CDEN du 28 juin disposera d'éléments peut-être qui amèneront le Rectorat à revoir telle ou telle fermeture, à proposer pourquoi pas des ouvertures sur les établissements qui en auraient besoin.

Ce que je vous propose puisque je n'ai strictement aucun élément nouveau depuis la dernière fois c'est de vous faire un point complet lorsque vous le souhaitez et pourquoi pas au prochain Conseil d'arrondissement qui suivra du coup ce CDEN.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup.

Q13 2022 02 Question relative à la situation du Centre Commercial Italie 2 posée par Jean-Baptiste OLIVIER, Mireille ESTIENNE et les membres du groupe Union de la Droite et du Centre pour le 13

M. LE MAIRE : On va passer à la question suivante, Monsieur Jean-Baptiste OLIVIER concernant le centre commercial Italie 2.

Jean-Baptiste OLIVIER : Merci. Je voulais profiter de ce Conseil d'arrondissement pour évoquer un sujet qui inquiète beaucoup d'habitants puisqu'au cœur du 13e il y a la place d'Italie et au cœur de la place d'Italie il y a Italie 2 qui a été densifiée pour y construire de nouveaux commerces alors que même à l'intérieur cela ne marche pas du tout. Le Printemps qui a fermé a été un terrible choc et la FNAC où nous allons à peu près tous et tous les week-ends, en tout cas moi très souvent, c'est une véritable perte. La question que je voulais poser c'était sur les pistes pour relancer ce centre commercial. Je voulais également en profiter pour reparler quand même d'Austerlitz. Alors même que l'on a un centre commercial en plein cœur du 13e quiériclité, on veut en construire un autre à l'autre bout du 13e arrondissement. Est-ce que là encore il y a une cohérence dans ces projets ? Voilà mes questions pour ce soir. Merci.

M. LE MAIRE : Merci. C'est Rym KARAOUN GOUEZOU qui va vous répondre.

Rym KARAOUN GOUEZOU : Merci, Monsieur le Maire. Monsieur OLIVIER, tout d'abord avant de répondre précisément à votre question, j'aimerais revenir sur les éléments que vous citez. Tout d'abord, le départ du Printemps est motivé par des stratégies internes à leur groupe et n'a aucun rapport avec l'attractivité du 13e arrondissement, de la même façon pour ce qui est de la FNAC avec 160 M€ de bénéfices l'année passée, donc le problème n'est pas commercial. Comme vous le savez, la mairie n'intervient pas dans ce type de transactions financières privées. L'attractivité n'est pas du tout remise en cause. Bien évidemment, nous aimerions voir la FNAC rester dans l'arrondissement, mais cette décision leur appartient. La direction d'Hammerson travaille à la commercialisation des surfaces libérées. Là encore, nous ne sommes pas dans la boucle des négociations, nous savons uniquement qu'ils rénovent les locaux vides, ils les remettent en état, les restructurent, etc. J'aimerais insister sur le fait que l'attractivité du quartier n'est pas en cause, en témoignent les nombreuses enseignes installées dans le cadre du projet Italique. D'ailleurs, la Ville comme

l'arrondissement ont joué un rôle primordial puisque ce projet s'inscrit dans le cadre de l'opération Réinventer Paris. Pour compléter, l'avenue d'Italie ce n'est pas que le centre commercial. Nous avons participé avec le GIE Paris Commerce à l'installation de Riz & Co, un atelier de cuisine coréenne et d'El Greco, traiteur grec. Bientôt, nous accueillerons un grand atelier de maroquinerie qui va réunir une centaine d'artisans au bout de l'avenue d'Italie. Comme vous le savez, j'accompagne régulièrement le maire en tournée des nouveaux commerces et cela quasiment tous les mois. On visite trois à quatre nouveaux commerces dans le 13e arrondissement. Je crois que le 13e est un bon terreau commercial. Vous allez encore découvrir de nouveaux projets innovateurs et riches en commercialité. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Pour conclure, les rénovations vont continuer. Après les premiers éléments que vous avez pu voir, il va y avoir la rénovation de la partie bureaux d'Italie 2 qui constitue aussi la vitrine, en tout cas l'aspect extérieur. Cette architecture n'avait pas très bien passé les ans, on va dire cela ainsi, donc cette rénovation va faire du bien sur la partie bureaux qui donne en face de la mairie et qui donne de la visibilité aussi au centre commercial. J'espère que cela accompagnera aussi l'ensemble.

Pour le reste, oui on vous donnera les enseignes dès que nous les connaissons, mais on a déjà prévu avec le centre commercial, avec Hammerson, mais surtout avec les enseignes qui vont l'occuper, d'accompagner des opérations d'emplois pour que ces installations bénéficient en priorité aux personnes qui habitent l'arrondissement.

Je pense que c'est une bonne chose, c'est une bonne politique donc on va continuer activement de travailler au moins sur ce plan-là avec eux.

Je vous souhaite une bonne fin de soirée, un bon appétit aussi.